



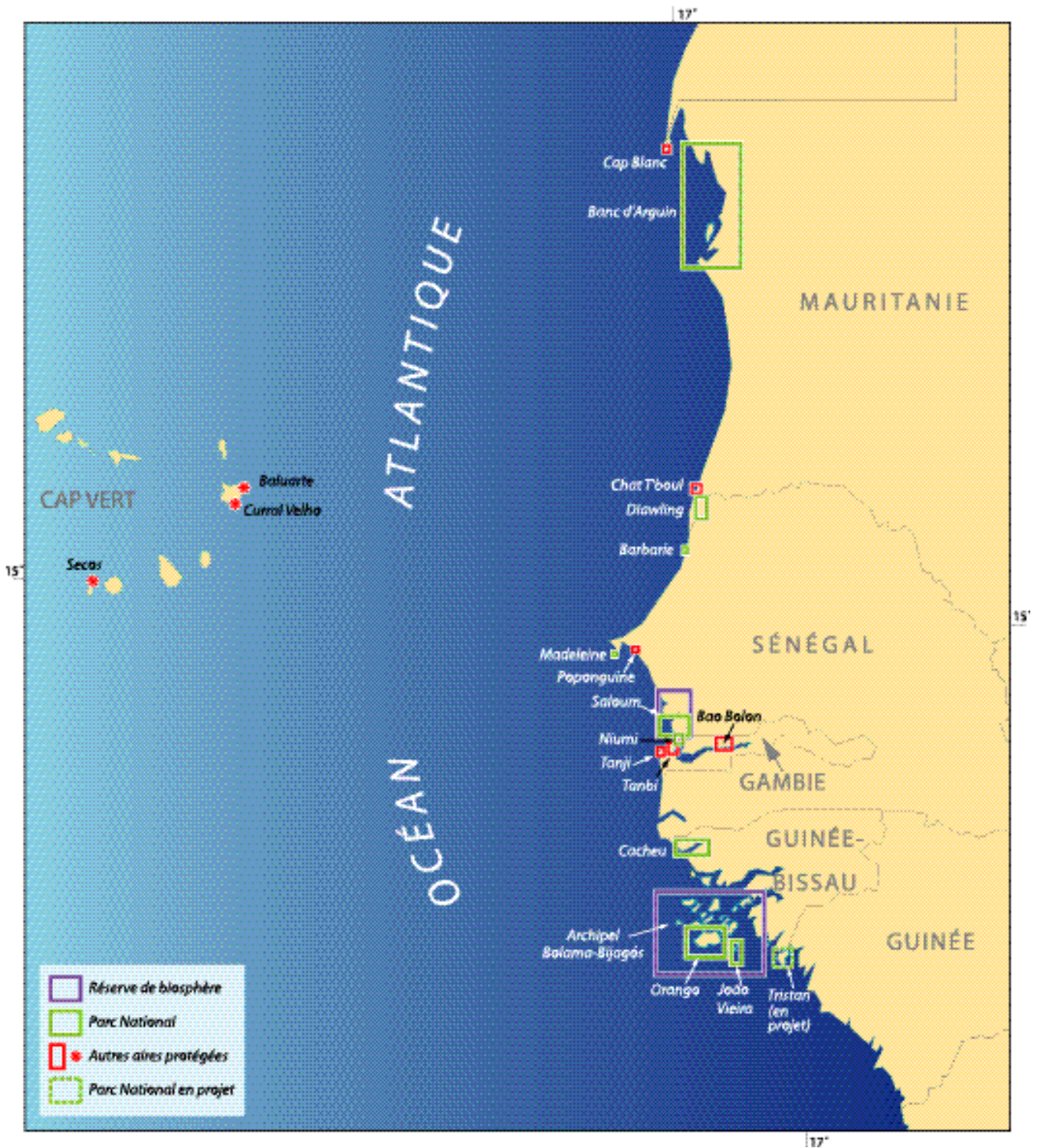
Stratégie Régionale

POUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
EN AFRIQUE DE L'OUEST



Stratégie Régionale

POUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
EN AFRIQUE DE L'OUEST



Localisation des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest

Table des matières

Déclaration de Politique Générale	P 7
I - Introduction	P 11
II - Contexte	P 13
III - Une stratégie régionale pour les Aires Marines Protégées d’Afrique de l’Ouest	P 19
IV - Une vision partagée	P 21
V - Domaines stratégiques, objectifs et activités prioritaires	P 23
Renforcement institutionnel et gestion des AMP	P 23
Contribution des AMP à la gestion des ressources et au développement durable	P 29
Recherche scientifique à partir des AMP	P 33
Annexes	P 37
Cartes et fiches signalétiques des AMP	P 38
Liste des Institutions associées à l’élaboration de la Stratégie	P 60
Liste des personnes associées à l’élaboration de la Stratégie	P 70
Liste des abréviations et acronymes	P 72



Déclaration de Politique Générale

En Afrique de l'Ouest, les ressources de la zone côtière génèrent une grande partie des besoins de développement. Près de six personnes sur dix vivent dans la bande côtière et y développent de nombreuses activités économiques. Le secteur de la pêche y occupe notamment une position privilégiée ; le tourisme y connaît une progression régulière, dont le potentiel est encore à exploiter dans sa plénitude.

Plusieurs Aires Marines Protégées (AMP) ont été créées par les Etats et longent la côte, notamment dans les pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches¹ (CSRП). Ces espaces permettent d'assurer la conservation de certaines parties névralgiques de cette zone côtière, qui constituent des milieux d'importance critique pour la régénération des ressources halieutiques et de la biodiversité.

Les AMP protègent en outre des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou les mangroves en même temps qu'elles abritent des populations qui ont développé au fil des siècles, des valeurs culturelles directement liées à l'environnement, qui s'avèrent précieuses pour sa gestion actuelle et future. Enfin, les AMP jouent un rôle vital dans la reproduction des ressources côtières et marines et dans la conservation de la biodiversité tant à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi que la pérennité des cultures des sociétés du littoral.

Parallèlement, des efforts sont accomplis depuis plusieurs années en Afrique de l'Ouest par les institutions et organisations nationales et locales pour promouvoir la planification côtière, notamment au travers de la création du Réseau Sous-Régional de Planification Côtière lancé par l'UICN en 1997, et reconnaissant que cette planification ne peut être dissociée de l'aménagement et de la planification du territoire à une échelle plus globale.

Encouragées par ces perspectives et cette volonté politique des Etats et notant un manque de ressources humaines et financières à même d'assurer une gestion durable des ressources naturelles dans la zone côtière et marine de la sous-région, plusieurs institutions partenaires ont décidé de coordonner leurs efforts et leurs moyens pour apporter leur soutien au Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM). Il s'agit de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRП), de l'Union mondiale pour la nature (UICN), du Fonds mondial pour la nature (WWF), de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

Les expériences connues d'autres régions du monde montrent en effet que l'intensité des activités côtières peut conduire à une gestion non durable des ressources naturelles (surexploitation des ressources naturelles, pollution, etc.) entraînant ainsi des conséquences sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des populations côtières et des régions intérieures.

C'est pourquoi, nous, Ministres chargés des pêches et Ministres chargés de la gestion des Aires Marines Protégées dans les Etats membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches :

Mesurant la contribution fondamentale qu'un plus grand engagement des décideurs politiques de la sous-région pourrait avoir sur une meilleure prise en compte, au niveau le plus élevé de l'Etat, de l'importance stratégique

¹ La CSRП regroupe six pays que sont : le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal.

de la zone côtière et marine dans les politiques gouvernementales nationales, engagement qui se traduirait par une plus forte implication des pouvoirs publics, du secteur privé, des ONG et des communautés locales dans la mise en œuvre de la stratégie régionale des Aires Marines Protégées et de gestion de la zone côtière et marine en général ;

Notant avec satisfaction les résultats des concertations régionales -notamment les ateliers de Saint-Louis, avril 2000 et de Nouakchott, février 2002- à l'origine du document de Stratégie Régionale des Aires Marines Protégées qui énonce, pour les vingt prochaines années, les orientations stratégiques destinées à guider les acteurs de la zone côtière vis à vis des aires marines protégées des pays de notre sous-région ;

Considérant, que la mise en réseau des aires marines protégées est un impératif nécessaire et indispensable pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle vis à vis des ressources naturelles partagées et des populations qui les exploitent et que cette approche s'inspire des directives formulées dans le cadre du **Nouveau Partenariat pour l'Afrique – NEPAD**, pour les Aires Protégées transfrontières ;

Considérant la nécessité pour les Etats de la sous-région d'harmoniser leur politique en matière de conservation des AMP et d'encourager les appuis initiés pour la conservation des ressources naturelles de la zone côtière et marine dans les Etats membres de la CSRP ;

Considérant que la mise en œuvre du PRCM en tant qu'initiative sous-régionale vise à promouvoir le développement durable de la zone côtière, et qu'elle mérite à ce titre le soutien de la part des Etats de la CSRP ;

- **appuyons l'initiative du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine, qui permettra à notre sous-région de promouvoir un développement durable de la zone côtière et marine basé sur un environnement sain et productif ;**
- **soutenons la Stratégie Régionale des Aires Marines Protégées présentée ci-dessous.**

Ont signé :

Pour la République du Cap-Vert

Le Ministre de l'Agriculture
et des Pêches

Praia, le 16 04 03



Pour la République de Gambie

Le Secrétaire d'Etat à la Pêche,
aux Ressources Naturelles et à l'Environnement

Banjul, le 28 4 03



Pour la République de Guinée

Le Ministre de l'Agriculture, des Eaux et Forêts
Le Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture

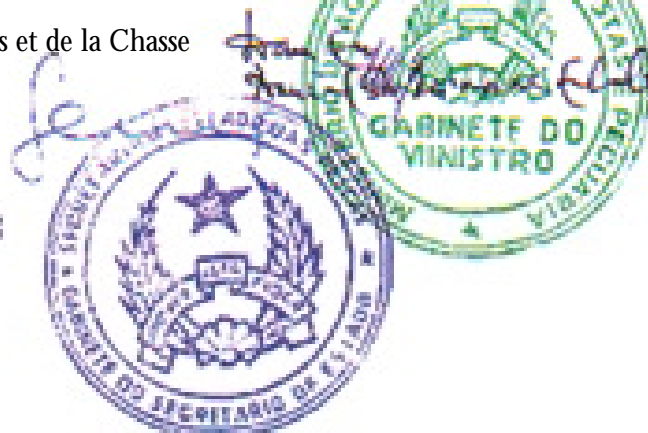
Conakry, le 10 -03- 2003



Pour la République de Guinée - Bissau

Le Ministre de l'Agriculture, des Forêts et de la Chasse
Le Secrétaire d'Etat à la Pêche

Bissau, le 17/3/03



Pour la République Islamique de Mauritanie

Le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Environnement

Nouakchott, le 08 APR 2003



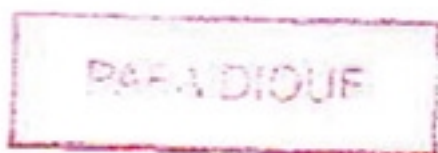
Pour la République du Sénégal

Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature

Le Ministre de la Pêche.

Dakar, le

24 03 2003 Modou DIAGNE Fada



I - Introduction

La zone côtière et ses ressources représentent une composante cruciale du développement des pays de l’Afrique de l’Ouest. Près de 60 % des populations s’y concentre et de nombreuses activités économiques y trouvent un cadre nécessaire à leur réalisation. La pêche artisanale et le tourisme y occupent notamment une position centrale.

Pour protéger certaines parties névralgiques de cette zone côtière, plusieurs Etats de la sous-région ont créé des Aires Marines Protégées – AMP. Ces AMP constituent dans la plupart des cas des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou les mangroves. Elles sont, pour ces différentes raisons, considérées comme des outils nécessaires à la gestion de la pêche. Avec le développement des technologies et des marchés, cette activité est parvenue aujourd’hui à un seuil : plusieurs ressources sont en état de surexploitation, la productivité de certaines pêcheries décline et des conflits entre différentes catégories de pêcheurs apparaissent. On sait d’autre part qu’un grand nombre d’espèces importantes pour la pêche sont migratrices et sont ainsi partagées par plusieurs pays. Les pêcheurs aussi font preuve d’une plus grande mobilité et exercent souvent leur activité en se déplaçant à travers la sous-région.

Pour ces différentes raisons, il est apparu nécessaire aux acteurs de la zone côtière d’élaborer une stratégie qui vise d’une part à renforcer le rôle des AMP comme instrument de gestion des ressources naturelles et de la diversité biologique et, d’autre part, à organiser les AMP ouest-africaines en réseau pour répondre au besoin d’une approche régionale. Ces acteurs se sont rencontrés dans un premier temps en avril 2000 à Saint Louis du Sénégal pour définir les priorités de conservation de la zone côtière puis au cours d’un deuxième atelier qui s’est tenu à Nouakchott en février 2002 et qui avait pour thème « les Aires Marines Protégées en Afrique de l’Ouest : comment accroître leur contribution au bénéfice de la pêche et de la biodiversité ». Le fruit de ces concertations est le document présenté ici et qui énonce, pour les 20 prochaines années, les orientations stratégiques qui doivent guider les acteurs de la zone côtière vis à vis des Aires Marines Protégées à l’échelle des 6 pays de la sous-région.





II - Contexte

Un ensemble de pays qui forment une éco-région

En Afrique de l'Ouest, la région côtière de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée et du Cap Vert s'étend sur près de 3200 km de côtes constituées de falaises rocheuses et de plages sableuses au nord, de vasières à mangroves au sud et d'un archipel volcanique. Cette région est composée, au niveau de la zone côtière, de trois principaux types d'écosystèmes : le sénégalo-mauritanien à dominance d'upwelling, le capverdien rocheux insulaire et l'estuarien-mangrovien pour la Guinée et la Guinée Bissau. En dépit de leur spécificité, on peut considérer que ces différents écosystèmes forment un ensemble fonctionnel à la fois sur le plan physique, biologique et socio-économique. Cet ensemble, dénommé pour cette raison « éco-région », a pour caractéristique majeure la présence d'upwellings permanents qui remontent d'importantes quantités de nutriments à la surface de la mer. En arrivant à la surface, ces eaux riches, exposées au soleil tropical, forment un environnement idéal pour le développement du plancton, base de la grande productivité marine. La zone côtière guinéenne est quant à elle fortement estuarienne avec une couverture étendue de forêts de mangroves. Elle se présente surtout sous la forme d'un continuum d'écosystèmes comprenant les bassins versants, la mangrove et le plateau continental. Des conditions hydro-climatiques particulières (marnage important et pluviométrie abondante) favorisent de multiples échanges contribuant à l'évolution de la chaîne alimentaire. Ainsi l'enrichissement du milieu marin provient beaucoup plus des nutriments drainés à partir des bassins versants et piégés dans la mangrove et la vasière pré-littorale. C'est précisément dans cette zone que se trouvent les nourriceries et les frayères des ressources halieutiques démersales.

Parmi les 700 espèces de poissons recensées, plusieurs d'entre elles, et en particulier les espèces pélagiques qui vivent en bancs et en pleine eau, se déplacent le long du littoral en traversant les frontières. Ainsi, par exemple, les sardinelles et les chinchards, si importants pour la pêche artisanale et industrielle, effectuent des migrations à travers toute la région, et ce sont les mêmes stocks qui sont partagés par les pêcheurs des différents pays. De la même façon, oiseaux, tortues et mammifères marins ont des aires de distribution qui dépassent largement les frontières nationales. Le suivi par satellite a permis par exemple de mettre en évidence le schéma migratoire des tortues marines : les milliers de femelles qui viennent pondre sur les plages sableuses de l'archipel des Bijagos ou des îles du CapVert se dirigent par la suite vers la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie, où elles exploitent les milieux côtiers pour reconstituer leurs réserves.

Les populations littorales et les pêcheurs ont développé progressivement des capacités pour capturer, transformer et commercialiser les ressources halieutiques. Pour un ensemble de facteurs, parmi lesquels la disponibilité des ressources, l'existence de marchés valorisants, les concurrences locales, l'attrait social et économique et les contextes politiques, les pêcheurs artisans se déplacent eux-mêmes fortement dans les eaux côtières de la région. Ainsi, l'échelle de l'éco-région semble pertinente pour répondre aux besoins de recherche, de gestion et de développement appliqués non seulement aux ressources halieutiques et aux besoins de conservation des écosystèmes et de la diversité biologique mais aussi à ceux qui les exploitent.

La pêche : un secteur très dynamique

La population des pays de l'éco-région est estimée à environ 23 Millions d'habitants dont près de 60 % vit à proximité du littoral. L'abondance des ressources halieutiques, avec une production qui atteint une valeur globale estimée à 400 Millions de dollars US, est cruciale pour ces populations, et en général pour les économies des six pays. La pêche représente en effet près de la moitié des recettes en devises pour un pays comme la Mauritanie, et contribue à elle seule pour 30 % des exportations du Sénégal où près de 600 000 emplois directs et induits sont créés par la pêche et ses activités annexes. Environ 80 % des débarquements opérés dans ce pays (soit environ 400 000 T/an) proviennent de la pêche artisanale locale. Les femmes jouent un rôle considérable au niveau de la transformation et la commercialisation des captures. Il s'agit donc d'une activité qui présente un caractère vital pour les populations de la région non seulement sur le plan économique, mais aussi pour l'emploi et la sécurité alimentaire. Pour cet ensemble de raisons, il est important que les États membres de la CSRP recherchent une harmonisation des textes en matière d'accès aux ressources et de protection des habitats critiques pour la productivité de ces ressources.

Menaces sur les milieux et les ressources, risques de pauvreté accrus

Ces ressources halieutiques sont fortement exploitées par des flottes industrielles étrangères qui, au travers des licences, contribuent de manière significative aux recettes des États, mais exercent trop souvent une concurrence directe avec les pêcheries artisanales locales très dynamiques. Cette course vers l'or gris est facilitée par des développements technologiques sans précédent, et encouragée par de fortes subventions au secteur industriel. Ses effets sont aggravés par l'intrusion de bateaux pirates toujours plus nombreux. D'autres activités se développent sur la zone côtière qui revêtent une importance économique considérable. On peut évoquer à cet égard la riziculture de mangrove, la foresterie, la saliculture et, dans un autre registre, le tourisme.

L'évolution rapide de ces activités humaines et le manque de planification et de concertation intersectorielle ont conduit à une dégradation des milieux côtiers (diminution des mangroves, érosion côtière, pollutions accidentelles, par exemple) et de leurs ressources. Cette dégradation induit une aggravation de la pauvreté des communautés du littoral laquelle entraîne à son tour, faute d'alternative, des modes d'exploitation non durables tels que la pêche de juvéniles, la pêche à la dynamite, l'utilisation de filets monofilaments ou encore la capture de raies et requins pour le seul commerce d'aïlerons. Des conflits sont régulièrement observés entre pêcheurs, ou encore entre les groupes d'intérêts des différents secteurs d'activité. Le bilan, en termes de coûts économiques, écologiques et sociaux pourrait s'avérer largement plus positif si les pays concernés disposaient de moyens permettant une gestion intégrée de la zone côtière.

Des moyens insuffisants

Pour faire face à cette évolution, les États disposent en effet de moyens largement insuffisants. Ainsi la gestion de la zone côtière devrait pouvoir s'appuyer sur des études scientifiques appropriées et sur des suivis à long terme des sociétés du littoral, des ressources naturelles mais aussi des

caractéristiques physiques des milieux qu'elles occupent. Il s'agit de recherches d'un degré de complexité élevé du fait que ces ressources sont peu visibles et effectuent des migrations qui dépassent le plus souvent les limites des frontières nationales.

La surveillance de la pêche et des autres activités humaines, ainsi que le suivi de leur impact sur l'environnement, nécessitent des investissements importants. Cela est vrai pour le contrôle de la pêche illicite mais aussi pour le contrôle des pollutions industrielles et urbaines, l'impact des infrastructures sur les écosystèmes côtiers, l'érosion marine, l'exploitation de la mangrove et, dans un futur proche, l'exploitation possible des ressources pétrolières. Ces activités interviennent dans un contexte particulièrement dynamique, aussi bien dans le temps que dans l'espace, rendant leur maîtrise d'autant plus difficile. Malgré des moyens limités, les Etats ont cependant la responsabilité de réinvestir une part des revenus directs et indirects générés par la pêche dans les activités de recherche, d'aménagement et de surveillance, seuls gages d'une gestion durable des ressources.



Les Aires Marines Protégées : une assurance-vie pour la pêche

Dans un tel contexte, les AMP sont appelées à jouer un rôle important. Face à la vulnérabilité des ressources halieutiques et au manque d'efficacité des approches classiques de gestion, elles apportent des bénéfices en favorisant par exemple l'accroissement des densités et de la taille des individus, entraînant des migrations d'adultes et des dispersions de larves qui favorisent la régénération des zones de pêche. Correctement identifiées, et couplées à d'autres mesures de gestion, les réserves constituent une assurance contre les incertitudes liées à l'évaluation des stocks, à la gestion et au contrôle de la pêche en mettant une partie des ressources à l'abri de leur exploitation.

Ces différentes fonctions mettent en évidence le rôle des AMP par rapport à l'économie de la pêche. Ainsi par exemple, si le Parc National du Banc d'Arguin n'était plus en mesure de protéger ce qui constitue un lieu de nurserie des sardinelles, il est probable que cela entraînerait à terme des effets négatifs sur les captures de la pêche industrielle, notamment européenne, et de la pêche artisanale locale. En contribuant directement à la vitalité de l'écosystème marin et des ressources, les AMP représentent une véritable assurance-vie de la pêche, et donc des emplois et de la sécurité alimentaire des populations : d'où la nécessité pour les Etats d'intégrer cette vision au niveau des législations nationales respectives.

Simultanément, les AMP abritent des habitats critiques pour la biodiversité marine en général. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, une partie significative de la diversité biologique est incluse dans des zones bénéficiant (où en passe de bénéficier) d'un statut de protection particulier : récifs coralliens (au Cap Vert essentiellement), rarissimes phoques moines, plusieurs espèces de cétacés incluant dauphins, orques et baleines, des lamantins et des hippopotames « marins », 5 espèces menacées de tortues marines, les plus grandes concentrations mondiales d'oiseaux d'eau etc.

Les Aires Marines Protégées au bénéfice des populations

Les AMP ouest-africaines présentent, en règle générale, la caractéristique d'être habitées par des communautés humaines qui en sont les usagers traditionnels. En dehors de certaines exceptions, l'expérience montre aujourd'hui que le statut de protection dont bénéficie leur territoire s'est avéré essentiel pour le maintien de leurs valeurs sociales et culturelles. En retour, ces communautés, par leur connaissance des milieux et des ressources, et par leur présence sur le territoire, contribuent de manière essentielle et économique à la gestion des AMP et à leur surveillance. La cohésion structurelle des AMP dépend en grande part de cette relation réciproque entre l'homme et son environnement. L'existence de ces milieux, où diversité culturelle et naturelle se renforcent mutuellement, fournit à son tour des opportunités en matière d'écotourisme, d'artisanat, d'éducation et de recherche scientifique.

Pour répondre aux impératifs de développement des communautés qui les occupent, tout en respectant les contraintes liées au statut d'aire protégée, des modèles de développement spécifiques ont dû être identifiés. Ainsi dans les domaines de la pêche, du tourisme ou de l'énergie, les AMP représentent aujourd'hui des zones pilotes où l'on expérimente des approches qui peuvent servir de modèle à l'extérieur. Les AMP ne constituent donc pas des territoires isolés où l'on tente, coûte que coûte, de protéger un patrimoine culturel et naturel. Elles doivent être envisagées, dans une dynamique d'échange avec l'extérieur, comme des éléments d'un dispositif qui fournissent un grand nombre de services aux sociétés dans leur ensemble. Il est essentiel à cet égard que l'utilité des AMP soit bien comprise des populations et des usagers et fasse ainsi l'objet d'un travail de communication approfondi.

Intégration des priorités locales, nationales et régionales

La création d'un réseau cohérent d'aires marines protégées passe nécessairement par la conjugaison efficace des compétences locales, nationales et régionales. Chaque aire marine protégée a un fonctionnement local et la participation et l'appui des populations locales et de tous les acteurs sont donc primordiaux. Par ailleurs, les impacts (qu'ils soient positifs ou négatifs) se font sentir d'abord à ce même niveau où l'on demande souvent à la population de consentir des investissements importants en temps et en espace. Toute aire protégée doit pouvoir bénéficier d'une approche de gestion en adéquation avec l'environnement naturel et le contexte socio-économique dans lesquels évoluent ces populations, et qui permette de résoudre les problèmes qu'elles ont identifiées, sous peine de péricliter.

En même temps, chaque aire protégée doit également fonctionner dans un contexte dont les paramètres sont fixés par la politique et la législation nationales. A mesure que la création d'aires protégées avance, l'harmonisation de certains éléments du système de gestion des aires protégées devient incontournable. Chaque aire doit être dotée d'un plan de gestion souple mais exhaustif intégrant les volets suivants: zonage, surveillance et plan d'investissement. Les protocoles de suivi doivent être transposables pour permettre aux gestionnaires de comparer les données provenant de différentes localités. L'approche participative doit être systématiquement retenue et toutes les parties prenantes associées à cette démarche. Comment les aires protégées pourraient-elles voir le jour sans que les bases juridiques adéquates ne soient préalablement jetées ? Comment la co-gestion des sites serait-elle possible sans politique nationale pour ouvrir la voie ? Il est évident que la pérennité des mesures de conservation est assurée d'une part par l'efficacité des actions de gestion sur le site et d'autre part par l'appui que représentent les lignes directrices, les orientations politiques et les textes législatifs nationaux. Le choix

d'un pays en matière de priorités de protection de l'environnement se fait à l'échelon national, et c'est aussi à ce niveau-là aussi que les conflits qui surgissent au niveau local trouvent leur solution.

Les gouvernements ont également pour rôle d'adopter et de mettre en oeuvre les accords internationaux. L'adhésion aux conventions telles que la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), la Convention d'Abidjan, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Ramsar pour n'en citer que quelques-unes, constitue l'un des piliers essentiels de la coopération régionale. En effet, ces instruments traduisent les aspirations partagées par les pays qui y participent, créant ainsi un espace commun de réflexion et d'action.

Des études régionales sur la répartition, l'abondance et l'écologie des ressources côtières et marines importantes permettent souvent de faire un "gros plan" sur lequel il est plus facile de cerner les zones nécessitant une action de protection ou de gestion, et cet approche est particulièrement importante pour la gestion des espèces migratrices. L'analyse à l'échelon régional des données issues du suivi écologique est également utile pour comprendre si les évolutions observées sur les sites relèvent d'un phénomène purement local ou si elles trahissent des tendances plus généralisées. De la même façon, d'autres activités d'intérêt général telles que la formation professionnelle, les visites d'échange et les travaux de préparation aux conférences internationales trouvent dans la coopération régionale le cadre idéal à leur épanouissement.

La coopération à ces différents niveaux débouche souvent, quant à elle, sur des possibilités de financements, ce qui constitue évidemment une grande priorité pour tous. De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des fondations, reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'assurer une coordination à plus large échelle en matière de gestion de l'environnement, et ce afin de lutter contre la pauvreté et de sauvegarder un certain nombre d'éléments naturels remarquables au niveau régional et mondial. En créant un réseau d'aires marines protégées qui répond aux besoins locaux tout en tenant compte des priorités nationales et régionales, les institutions de la région offrent en même temps à la communauté internationale une occasion inédite d'apporter simultanément son soutien au développement économique et environnemental à tous ces niveaux.





III - Une stratégie régionale pour les Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest

Les AMP ne peuvent plus fonctionner comme des îlots de nature, sans continuité ni interactions avec leur environnement local ou régional. En effet, les liens biogéographiques (comme les courants des Canaries et de Guinée, les upwellings), les échanges biologiques (les espèces migratrices) ainsi que la dynamique sociale et économique (pêche artisanale et industrielle, flux de populations) ne s'arrêtent pas aux limites des AMP ou aux frontières nationales et obligent à repenser le rôle de ces aires protégées à une plus grande échelle, dans un contexte régional de planification de la zone côtière, approche qui s'inspire directement des recommandations formulées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour l'Afrique – NEPAD, « et en particulier, celles qui consistent à favoriser les aires protégées transfrontières, qui permettent de développer le tourisme, et donc de créer des emplois, dans une dynamique de conservation de la nature ».

En effet, la dimension écorégionale permettra de gérer de façon plus cohérente les problématiques communes liées aux habitats côtiers, à la pêche artisanale et aux espèces migratrices. De plus, elle favorisera des stratégies de conservation plus cohérentes par une meilleure représentativité des différents milieux naturels et des espèces, et renforcera l'efficacité des AMP par un travail en réseau en encourageant une dynamique régionale, des échanges institutionnels, des formations, le tout permettant de réaliser de sensibles économies d'échelle.

En raison de l'importance des AMP pour la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité côtière et marine, la mise en place d'une stratégie ouest-africaine pour les AMP représente une opportunité pour définir avec tous les partenaires concernés de la région, tels que les communautés de pêcheurs, les administrations centrales, les ONG, le secteur privé, les institutions internationales et les agences de coopération, une vision commune qui réponde aux besoins futurs des sociétés et aux défis du développement des pays côtiers ouest-africains. Elle s'attachera à promouvoir le maintien de la zone côtière comme espace d'intérêt stratégique pour le développement.

Ce document définit les priorités stratégiques des AMP dans les 6 pays de la région regroupés dans le cadre de la Commission Sous-Régionale des Pêches. Ses objectifs répondent aux orientations prioritaires formulées dans le cadre des principales Conventions Internationales pertinentes et en particulier la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Bonn (sur les espèces migratrices), la Convention de Ramsar (sur les zones humides), ou la Convention de Washington (sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore). Le contenu de la stratégie a été formulé suite à un processus de concertation élargi aux différentes parties prenantes des AMP. Des ateliers régionaux se sont tenus d'abord à Saint Louis du Sénégal (avril 2000) puis à Nouakchott (février 2002) et enfin dans l'archipel des Bijagos, en Guinée Bissau (présentation du programme d'action lié à la stratégie et définition du mode de fonctionnement du Programme Régional, décembre 2002). Le contenu de la présente stratégie a été soumis à un débat dans l'ensemble des 6 pays au travers des réseaux nationaux de planification côtière. Une quatrième réunion régionale est prévue à Dakar en 2003 à l'occasion du Conseil des Ministres des Pêches de la CSRP,

destinée à présenter officiellement la stratégie et son programme d'action afin de les valider sur le plan politique. Enfin, l'ensemble de ces propositions sera présenté lors du 5ème Congrès Mondial des Aires Protégées qui se réunira à Durban, Afrique du Sud (septembre 2003) afin d'obtenir le soutien des gouvernants et des bailleurs de fonds.

Cette démarche intervient dans un processus à long terme. Dans le courant d'une première phase (2004 - 2008) il s'agira de traduire les recommandations de la stratégie régionale en actions concrètes et de renforcer les capacités des acteurs concernés. Au cours des phases ultérieures, le réseau des AMP cherchera à s'inscrire dans une perspective de gestion intégrée de la zone côtière au niveau national, puis régional.



IV - Une vision partagée

« UN RÉSEAU COHÉRENT D'AIRES MARINES PROTÉGÉES EN AFRIQUE DE L'OUEST GÉRÉES PAR DES INSTITUTIONS FORTES, DE FAÇON PARTICIPATIVE, QUI VALORISENT LA DIVERSITÉ NATURELLE ET CULTURELLE POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION ».



V - Domaines stratégiques, objectifs et activités prioritaires

Domaine stratégique I : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL et GESTION des AMP

Vision : les institutions en charge des AMP sont renforcées pour répondre de manière concertée et appropriée aux enjeux environnementaux et économiques à une échelle régionale, de façon à fournir une contribution tangible à la gestion durable des ressources, des habitats et des activités socio-économiques de la zone côtière et marine ouest-africaine.

Objectif 1

**L'environnement institutionnel et juridique des AMP
est adapté au niveau national et régional.**

Activité 1.1 : Promouvoir au niveau de la région une déclaration de politique générale prenant en compte la protection de l'environnement comme une composante du développement de la zone côtière et marine.

Une stratégie régionale qui implique la responsabilité des Etats se doit d'être validée au travers de l'engagement politique des autorités concernées, au premier rang desquelles figurent les ministères en charge de l'Environnement et de la Pêche. Cet engagement, qui pourrait s'inspirer de la Résolution d'Arusha pour la zone côtière est-africaine, garantirait la visibilité sur le long terme des orientations autour desquelles les acteurs des AMP doivent concentrer leurs efforts.

Activité 1.2 : Faire reconnaître les AMP comme outils, mais également acteurs, du système de gestion des pêches.

Le rôle et les besoins des AMP doivent être pris en considération dans le processus global de planification de la zone côtière. Ils doivent être intégrés en particulier dans les approches nationales et régionales de la gestion des pêches, notamment dans le cadre des négociations sur les accords de pêche.

Activité 1.3 : Promouvoir des politiques publiques ou des orientations privées, au niveau régional ou national, qui favorisent la conservation et le développement durable des zones côtières ouest-africaines.

Pour garantir leur pérennité, les AMP doivent évoluer dans un environnement socio-économique qui garantisse sur le long terme un développement durable de la région. Il est donc fondamental de favoriser les politiques publiques et privées qui vont dans ce sens.

Activité 1.4 : Favoriser l'approche participative et la coordination inter-institutionnelle au niveau local, national et dans la région, par la création ou le renforcement de cadres de concertation.

En raison de la diversité des acteurs impliqués dans la gestion des AMP, et de la nécessaire harmonisation des intérêts et des responsabilités, la stratégie veut encourager les mécanismes de concertation. Certains d'entre eux existent déjà au niveau de quelques AMP, tels que l'Assemblée de la Réserve de Biosphère de l'archipel des Bijagos ou l'atelier annuel de concertation sur les modalités de la pêche dans le PNBA, au niveau national tel que le comité consultatif du mullet en Mauritanie ou encore au niveau régional comme le Réseau Régional de Planification Côtière et la Commission Sous-Régionale des Pêches. D'autres structures, formelles ou informelles, pourraient être créées dans ce sens de façon à renforcer les synergies des acteurs autour d'objectifs définis en commun tout en atténuant les conflits éventuels.

Activité 1.5 : Doter les AMP d'une personnalité juridique propre et d'une tutelle nationale appropriée.

Ces mesures sont destinées à renforcer la capacité des AMP à assumer leur mission au sein d'un cadre national cohérent. Elles doivent d'une part viser à définir clairement les prérogatives et les responsabilités de chacune des AMP – y compris les Aires Protégées Communautaires - en tant que composantes des politiques nationales de gestion de la zone côtière, et d'autre part à faciliter la coordination de l'ensemble des AMP par rapport à des objectifs nationaux, régionaux ou internationaux.

Activité 1.6 : Favoriser l'adhésion, la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux sur les AMP, ou l'environnement en général, dans chaque pays de la région.

Pour accroître la cohérence des politiques régionales en matière d'environnement marin, il est important d'encourager les Etats à adhérer ou à ratifier les instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Bonn (sur les espèces migratrices), la Convention de Ramsar (sur les zones humides), ou la Convention de Washington (sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore), la Convention d'Abidjan et le Code Mondial d'Ethique du Tourisme.

Objectif 2

Les AMP élaborent et mettent en œuvre des plans de gestion visant à renforcer leurs capacités.

Activité 2.1 : Formuler des plans de gestion pour chacune des AMP de la région.

Des plans de gestion seront élaborés par les AMP qui n'en disposent pas en cherchant à mettre en valeur les expériences partagées et les intérêts collectifs. On cherchera autant que possible à promouvoir une harmonisation des plans de gestion de façon à faciliter la compatibilité des approches et la coopération régionale.

Activité 2.2 : Doter les AMP des moyens techniques adéquats (infrastructures de terrain, équipements, logistique, balisage).

Les AMP représentent le plus souvent des territoires complexes à surveiller, et ce d'autant qu'elles protègent des ressources de plus en plus convoitées. La multiplicité des points d'accès, les difficultés liées au balisage marin, la nécessité de mettre en œuvre des systèmes de surveillance spécifiques pour les parties marines ou continentales, sont autant de particularités qui exigent des moyens techniques importants.

Activité 2.3 : Renforcer les effectifs et former le personnel en encourageant une harmonisation de la formation au niveau régional.

La surveillance et le suivi des AMP constituent des tâches qui nécessitent un personnel à la fois suffisant et qualifié. Pour que les AMP soient en mesure d'assurer leur mission, elles doivent pour la plupart recruter du personnel supplémentaire. L'approche régionale permettra dans le domaine de la formation d'organiser des modules communs à l'ensemble des AMP ouest-africaines. Ces formations viseront non seulement à réaliser des économies d'échelle, mais aussi à renforcer les liens institutionnels et personnels, et à harmoniser les outils de gestion.

Activité 2.4 : Finaliser la délimitation et le zonage des AMP grâce à une approche participative et impliquer les populations résidentes dans la surveillance du territoire.

A l'intérieur des AMP déjà existantes, il y a le plus souvent un besoin de définir un zonage qui délimite des zones de pêche ou de non pêche, ou qui distingue des aires de protection intégrale par rapport à des sites d'activités multiples. Dans l'esprit de cogestion que la stratégie vise à promouvoir, la définition de zonages, ainsi que la délimitation de nouvelles AMP, se doit d'être participative avec l'ensemble des parties prenantes. Dans les AMP où les ressources sont abondantes, la présence de populations résidentes bénéficiant de droits d'accès exclusifs constitue une dissuasion vis à vis des pêcheurs non résidents. La mise en place d'un système basé sur la vigilance des communautés résidentes et coordonnée avec les moyens de surveillance de l'administration peut se révéler efficace et économique.

Activité 2.5 : Assurer une bonne diffusion des réglementations au niveau de tous les acteurs.

Pour garantir une surveillance efficace, il est nécessaire d'informer les usagers des réglementations spécifiques des AMP, a fortiori lorsqu'il s'agit de pêcheurs qui peuvent se déplacer hors de leurs frontières et qui ne connaissent pas ou mal les limites des AMP de la région.

Objectif 3

Un réseau cohérent d'AMP est géré de façon coordonnée au niveau régional.

Activité 3.1 : Créer un réseau régional d'AMP, en s'appuyant sur les réseaux existants : Réserves de Biosphère, sites Ramsar, Réseau Sous-Régional de Planification Côtière.

Afin de répondre aux besoins d'une approche régionale de la gestion de la biodiversité, et notamment des ressources halieutiques, les AMP doivent se regrouper au sein d'un réseau fonctionnel. L'existence d'AMP bénéficiant de statuts similaires (Réserves de Biosphère, sites Ramsar) ou encore la présence d'un réseau d'experts de l'environnement côtier ouest-africain constituent déjà des points d'ancrage qui doivent aider à la constitution d'un véritable réseau englobant l'ensemble des AMP de la région. Parmi les objectifs du réseau figureront la concertation et la mise en place de stratégies communes dans les différents domaines partagés.

Activité 3.2 : Compléter le réseau régional existant par la création de nouvelles AMP.

Les AMP ouest-africaines n'ont pas été créées afin de constituer un réseau cohérent à l'échelle régionale. Cette cohérence doit s'inscrire par rapport à la nécessité de protéger des échantillons représentatifs des principaux types d'écosystèmes, mais aussi des habitats considérés comme critiques pour la reproduction des ressources halieutiques, ou encore de la diversité biologique en général. De même, n'ont pas été pris en considération les cycles de dispersion des larves et des adultes de certaines espèces marines d'intérêt économique, ni les contraintes spatiales liées aux migrations de la faune sauvage. Des critères doivent être définis avec l'ensemble des acteurs pour compléter le réseau là où les besoins s'en feront sentir, y compris dans les zones de pleine mer.

Activité 3.3 : Harmoniser les législations et les planifications relatives à l'aménagement et à la gestion des espèces et des habitats partagés.

Pour tenir compte à la fois de la mobilité des ressources et de celle des usagers, une harmonisation des législations entre les différents pays sera recherchée pour favoriser une cohérence d'ensemble de la gestion tout en facilitant la compréhension et l'adhésion des usagers. Des accords de pêche entre pays voisins, prévoyant par exemple des droits de poursuite, seront à encourager. Des plans régionaux pour la gestion des espèces (requins, mullets, tortues marines) et des habitats partagés (mangrove), mais aussi de problématiques communes telles que l'érosion du littoral seront mis en place.

Activité 3.4 : Former les acteurs et les gestionnaires par des visites d'échanges et des formations spécifiques.

Les visites d'échanges permettront de mettre en lumière les expériences positives (et négatives), tout en tissant des liens entre les acteurs des AMP des différents pays et en développant une conscience et une responsabilité régionale. Ces visites d'échange, ainsi que les formations spécifiques, s'adresseront en priorité aux communautés résidentes des AMP, mais aussi aux gestionnaires et autres acteurs concernés.

Activité 3.5 : Favoriser une réflexion régionale sur la gestion intégrée de la zone côtière ouest-africaine.

La fonctionnalité des AMP ne pourra être durable que si le développement des activités économiques sur la zone côtière ouest-africaine prend en compte les besoins et les interrelations de ce réseau régional. Grâce aux outils de recherche, aux compétences et aux réseaux dont elles disposent, les AMP peuvent être les catalyseurs de la mise en place d'une stratégie de gestion intégrée de la zone côtière, permettant de répondre aux besoins fondamentaux des populations humaines, tout en maintenant les processus écologiques vitaux.

Objectif 4

Une politique régionale de communication et d'éducation environnementale sur les AMP favorise l'adhésion des décideurs, des populations locales et du grand public.

Activité 4.1 : Favoriser une approche régionale de la communication et de l'éducation environnementale relatives aux AMP.

Les initiatives en cours dans les différents pays devront bénéficier d'un soutien accru de façon à favoriser une approche mieux coordonnée autour des ressources et des problématiques communes, favorisant ainsi l'éclosion d'une conscience régionale. Cette approche permettra par ailleurs d'effectuer des économies d'échelle en regroupant des moyens tant au niveau de la formation que de la réalisation ou de la diffusion de matériels pédagogiques ou de communication. Les initiatives menées en la matière par les radios locales devront être reconnues et encouragées. On cherchera de manière systématique à privilégier une expression régionale du soutien politique en faveur des AMP, notamment dans le cadre des réunions internationales.

Activité 4.2 : Susciter l'adhésion des populations, des sociétés civiles et des décideurs vis à vis de la stratégie développée pour le réseau des AMP.

Une communication régionale correctement ciblée et argumentée doit aider à faire comprendre le rôle et les retombées positives des AMP auprès des populations et des institutions concernées par le devenir de la zone côtière. Ce travail constituera l'occasion de sensibiliser le public sur l'importance stratégique du littoral dans les politiques de développement durable au bénéfice des générations futures.

Activité 4.3 : Développer une stratégie régionale pour l'éducation environnementale et mettre en place les activités correspondantes dans chaque AMP.

Afin de faire évoluer les comportements d'une façon structurelle et donc durable, en particulier auprès des jeunes générations, un programme régional d'éducation environnementale sera élaboré et décliné à travers des activités dans chaque AMP, avec des échanges sur les approches et les outils pédagogiques utilisés.

Objectif 5

Des mécanismes de financements pérennes des AMP sont mis en place.

Activité 5.1 : Organiser la gestion comptable des AMP en cherchant à favoriser une plus grande transparence.

Des règles d'affectation des ressources financières et une gestion rigoureuse offriront une transparence des dépenses et recettes, qui contribuera à renforcer les relations de confiance avec l'ensemble des institutions partenaires des AMP, condition d'un soutien durable.

Activité 5.2 : Développer une stratégie de diversification des sources de financement au bénéfice des AMP.

Une réflexion sera menée en commun pour explorer des mécanismes de financement durable, en favorisant le principe du « bénéficiaire / payeur », et en diversifiant les sources de financement (national et international, public et privé). En particulier, des fonds fiduciaires pour les AMP de la région pourront être établis, avec le soutien de la communauté internationale.

On cherchera également à promouvoir des retombées financières de la part des activités économiques s'exerçant sur le littoral telles que la pêche, le tourisme ou l'exploitation pétrolière, au profit des AMP.



Domaine stratégique II :

CONTRIBUTION des AMP à la GESTION des RESSOURCES et au DEVELOPPEMENT DURABLE

Vision : Les AMP contribuent au développement durable des sociétés ouest-africaines en protégeant et en valorisant des écosystèmes nécessaires au maintien et à l'utilisation des patrimoines naturels et culturels, au travers d'une gestion participative.

Objectif 1

Des mécanismes participatifs sont mis en place pour poser les bases d'un développement local durable.

Activité 1.1 : Définir le rôle et les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion et la valorisation des AMP.

Pour parvenir à des systèmes de cogestion, l'un des préalables est l'identification des acteurs et la définition en commun des rôles et des responsabilités, ainsi que des droits et devoirs respectifs. On cherchera dans cette démarche à valoriser les savoir-faire et les règles de gestion traditionnels. Des unités de gestion adaptées au contexte culturel devront être mises en place.

Activité 1.2 : Définir et mettre en place les processus de concertation et de prise de décision entre toutes les parties prenantes.

Dans un contexte où nombre de ressources sont surexploitées et où l'évolution sociale, culturelle et économique est particulièrement dynamique, la mise en place de processus de concertation et de prise de décision est nécessaire pour définir des axes et des modalités de développement communs. Ces mécanismes viseront aussi la réappropriation progressive des espaces et des ressources par les communautés résidentes.

Activité 1.3 : Mettre en place des fonds communautaires alimentés par des prélèvements sur les recettes des AMP, et gérés par des structures locales ad hoc, pour la réalisation de projets communautaires.

Une part des recettes générées par les AMP doit revenir, à terme, aux communautés résidentes en reconnaissance de leur contribution à la gestion mais aussi pour favoriser leur adhésion à des objectifs communs de l'AMP.

Activité 1.4 : Proposer des schémas de développement socio-économiques et culturels alternatifs basés sur des expériences locales au niveau des AMP.

En raison des contraintes liées au statut des aires protégées, les AMP sont amenées à mettre en place des modèles de développement qui répondent de manière appropriée aux impératifs de durabilité. Ces modèles qui concernent l'utilisation des ressources, les énergies renouvelables, ou la gestion des déchets doivent être renforcés et généralisés à l'ensemble des AMP de la région. Simultanément ils peuvent servir d'exemples à l'extérieur des AMP, sur d'autres localités de la zone côtière.

Objectif 2

Les ressources halieutiques des AMP sont valorisées et utilisées tout en favorisant leur régénération et en respectant les équilibres écologiques, au profit d'une pêche responsable.

Activité 2.1 : Mettre en place des règles négociées d'exploitation durable des ressources halieutiques dans les AMP, en faveur des communautés résidentes, et qui n'influent pas négativement sur la régénération des ressources d'intérêt national ou régional.

Les caractéristiques biologiques des espèces exploitées doivent être prises en compte dans la définition des modalités spatiales, temporelles et technologiques de leur exploitation. Ces modalités doivent intégrer les besoins socio-économiques des communautés résidentes, en leur accordant par exemple un droit d'accès aux ressources exclusif (cas du Banc d'Arguin, Mauritanie) ou prioritaire (cas du Rio Grande de Buba, Guinée Bissau) sans pour autant avoir d'impact négatif sur les processus de régénération des ressources au bénéfice des différents pêcheurs opérant à l'extérieur des AMP. De la même façon, les règles doivent garantir que l'exploitation des ressources à l'extérieur n'entraînent pas de conséquences négatives sur les ressources utilisées par les populations des AMP.

Activité 2.2 : Favoriser une meilleure valorisation des ressources naturelles, de leur transformation et de leur commercialisation.

Cet objectif devra être poursuivi à travers la suppression des pêcheries non durables (raies et requins) ou des techniques de pêche destructrices, le développement d'alternatives économiques et la diversification des ressources commercialisées. La mise en place de systèmes de réduction des prises accessoires, l'optimisation des techniques d'exploitation et de transformation, l'établissement d'un label « AMP » régional, le soutien des marchés locaux, la mise en place de cycles économiques courts au profit des communautés résidentes sont autant de pistes à explorer ou à poursuivre.

Objectif 3

Des activités économiques alternatives sont encouragées, en particulier au profit des communautés résidentes.

Activité 3.1 : Développer l'écotourisme en minimisant ses impacts.

Les AMP protègent en règle générale des territoires parmi les plus représentatifs des patrimoines naturels et culturels de la région. Elles constituent à cet égard des pôles de développement privilégiés du tourisme. Par contre, ces patrimoines présentent une sensibilité particulière aux perturbations (transformation des économies et des comportements, dérangements, prélèvements, déchets, etc.). Les principes de l'écotourisme doivent être respectés dans la mise en place de cette activité au sein des AMP.

Activité 3.2 : Favoriser un artisanat local de qualité.

Cette activité traditionnelle, qui doit fonctionner en synergie avec l'écotourisme, représente une manière de valoriser, et donc de pérenniser, le patrimoine culturel et naturel protégé par les communautés des AMP.

Activité 3.3 : Initier des expériences pilotes sur des modes de développement alternatifs en s'appuyant sur la diffusion d'expériences réussies et des échanges au niveau régional.

Des activités alternatives d'utilisation durable des ressources (mangroves et autres ressources végétales, coquillages etc.) peuvent être développées pour améliorer les conditions de vie des populations des AMP, en partageant les expériences pilotes déjà menées dans certaines AMP.

Activité 3.4 : Minimiser les impacts des populations sur l'environnement par une réflexion globale, l'introduction de technologies appropriées et l'adoption de règles communautaires.

Par exemple, des plans de réduction et de gestion des déchets, de gestion et d'accès à l'eau potable ou d'utilisation de l'énergie devraient être mis en place. De même, les programmes d'éducation environnementale devraient permettre de faire évoluer les comportements vers un plus grand respect de l'environnement et une diminution des impacts des populations dans les AMP.

Objectif 4

Le réseau des AMP contribue à promouvoir une gestion durable des ressources partagées.

Activité 4.1 : Mettre en valeur les expériences réussies de gestion participative au niveau de la région.

Les expériences réussies passées et à venir de gestion participative durable (e.g. Rio Grande de Buba) devront être partagées lors de visites d'échanges, et grâce à des publications et différents types de supports pédagogiques, communs aux AMP de la région.

Activité 4.2 : Promouvoir des activités pilotes de développement à l'échelle régionale.

Par exemple, un circuit écotouristique englobant plusieurs AMP pourrait être élaboré, permettant un regroupement des formations, et facilitant la promotion et la communication à l'échelle régionale.

Activité 4.3 : Contribuer au débat relatif au développement de l'exploitation minière maritime en général et pétrolière offshore en particulier dans les pays concernés.

Les gestionnaires et les usagers des AMP pourraient contribuer utilement à ce débat régional, dans une perspective de durabilité des valeurs et des fonctions assurées par les AMP.



Domaine stratégique III :

RECHERCHE SCIENTIFIQUE à partir des AMP

Vision : *L'organisation de la recherche scientifique, basée sur une représentation commune et un suivi du fonctionnement des systèmes côtiers, permet l'élaboration d'outils d'aide à la décision à moyen et long terme sur les problématiques de conservation et de développement pour les AMP à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.*

Objectif 1

Les connaissances sont organisées et représentées selon une approche et des méthodologies homogènes au niveau de la région.

Activité 1.1 : Valoriser l'information existante et l'organiser selon une classification définie et des critères de choix communs.

Une synthèse bibliographique des publications concernant la région et une collecte des indicateurs pertinents dans chaque discipline (géographie, climat, ressources halieutiques, sociétés humaines, etc.) seront réalisées. Ces informations devront être complétées par des inventaires des connaissances traditionnelles sur les milieux et les ressources. Cela permettra, en combinant les approches typologiques des différentes disciplines, une description synthétique de la zone côtière (incluant les AMP) grâce à l'établissement d'ensembles homogènes fondés sur des critères multiples.

Activité 1.2 : Adopter une représentation commune des systèmes côtiers ouest-africains.

L'organisation d'un atelier regroupant les scientifiques travaillant dans la région permettra de confronter les approches nécessaires à la compréhension des changements à long terme de l'environnement côtier sous l'influence du climat et des sociétés humaines. L'adoption d'une représentation commune de la réalité des systèmes côtiers permettra de choisir des grands modèles pluridisciplinaires de représentation, selon les spécificités de la région ouest-africaine.

Activité 1.3 : Définir les grandes problématiques de recherche pluridisciplinaire sur la zone côtière ouest-africaine, en particulier au sein du réseau régional des AMP.

Finalement, cette démarche pluridisciplinaire aboutira à la formulation d'objectifs communs de recherche pour quelques grands programmes interdisciplinaires.

Objectif 2

Une représentation du fonctionnement des différents systèmes est obtenue, permettant un constat scientifique sur la zone côtière ouest-africaine.

Activité 2.1 : Mettre en place des bases d'information conviviales.

De nombreuses informations sont déjà disponibles dans la région depuis une cinquantaine d'années (images, photos aériennes, mesures sur la ressource halieutique, comptages d'oiseaux, systèmes sociaux, migration des populations humaines, croissance urbaine, évolution des climats, etc.). La normalisation, la valorisation et l'organisation de ces informations permettront la création d'une base de données regroupant les éléments utiles à l'analyse de l'évolution de l'environnement côtier depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Un Système d'Information Géographique, véritable plate-forme d'échange pluridisciplinaire, permettra d'exploiter cette base de données pour la mise en œuvre des programmes de recherche précédemment définis.

Activité 2.2 : Identifier les grandes lacunes scientifiques et initier les études correspondantes.

Le constat des lacunes scientifiques (la cartographie des habitats sous-marins, la distribution spatiale de l'effort de pêche en relation avec la disponibilité des ressources, par exemple) permettra d'orienter le lancement des études scientifiques manquantes pour chacune des AMP ainsi qu'au niveau régional.

Activité 2.3 : Constater les évolutions en analyser les causes, et décrire et modéliser les dynamiques.

Par des analyses des séries de données sur des cycles longs (modèle climatique incluant les régimes hydrodynamiques comme les marées et les courants, par exemple), les modèles d'interprétation seront adaptés aux réalités et les paramètres significatifs identifiés. Cela permettra de mettre en évidence les grandes tendances écologiques et sociales de l'évolution de l'environnement et de répondre à des questions telles que :

- 1-) Le réseau existant des AMP est-il représentatif de la diversité des systèmes côtiers ouest-africains (diversité animale et végétale, milieux naturels, diversité culturelle) ?
- 2-) Quelles sont les interrelations fonctionnelles entre les AMP au niveau physique (courants), biologique (tortues marines, mullets, oiseaux d'eau), et social (populations humaines) ?
- 3-) Comment quantifier le rôle des AMP pour le renouvellement des ressources halieutiques au niveau régional ?
- 4-) Quels scénarios de planification côtière incluant un réseau cohérent d'AMP pourraient-ils être proposés ?

Activité 2.4 : Obtenir les modèles de fonctionnement des différents systèmes.

Une représentation cartographique des différents modèles et la diffusion de publications scientifiques permettront en outre de démontrer le rôle, et de quantifier l'efficacité des AMP pour certaines ressources naturelles.

Objectif 3

Des outils de suivi et d'aide à la décision sont élaborés et utilisés pour la gestion durable des AMP en Afrique de l'Ouest.

Activité 3.1 : Mettre en place des observatoires pour la collecte des informations.

L'identification des causes de l'évolution et des interactions entre le climat et les sociétés humaines permettra de décrire le degré de sensibilité et la fragilité de l'environnement aux différents agents dynamiques. Ce constat permettra de définir les indicateurs pertinents du suivi à long terme de la zone côtière. La mise en place d'observatoires consacrés à la collecte et au traitement de données pertinentes pour le suivi de l'évolution fournira les outils de base pour une gestion à long terme des AMP. Cette étape est indispensable pour développer une mémoire scientifique régionale et favoriser l'activation de réseaux de surveillance.

Activité 3.2 : Etablir des tableaux de bord comme systèmes d'aide à la gestion et à la décision.

Des systèmes de collecte sur le terrain, de saisie et de traitement d'indicateurs à l'échelle régionale permettront l'établissement de tableaux de bord décrivant l'évolution interannuelle de l'environnement. Cela devra aboutir à la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour les gestionnaires et, plus globalement, de nourrir le processus de planification intégrée de la zone côtière.

Objectif 4

Des analyses prospectives sont réalisées à la demande des gestionnaires ou des décideurs sur les problématiques de la zone côtière ouest-africaine.

Activité 4.1 : Formaliser les grands scénarios de gestion de façon concertée avec les gestionnaires et les utilisateurs des AMP.

Les modèles de simulation, fondés sur des objectifs de gestion clairement définis à moyen et long terme, devraient permettre de réfléchir à des options de planification avec toutes les parties prenantes, en proposant des hypothèses et différents scénarios qui permettront de mesurer les conséquences éventuelles de la gestion sur les ressources et les milieux naturels.

Activité 4.2 : Mettre à disposition des parties prenantes les résultats prospectifs et fournir des outils d'estimation et de gestion des risques.

La traduction des résultats, en plusieurs options de gestion, devra aboutir à des recommandations claires aux gestionnaires ou aux décideurs. Par ailleurs, une estimation précise des niveaux de sensibilité et de vulnérabilité ainsi qu'une prise en compte des aléas technologiques (pollutions accidentelles) et climatiques (tempêtes, remontée du niveau marin) permettra de définir une approche régionale de la gestion des risques en zone côtière.

Objectif 5

Des outils favorisent l'émergence de scientifiques compétents sur les problématiques scientifiques de la zone côtière ouest-africaine.

Activité 5.1 : Etablir un centre de documentation virtuel.

Ce site Internet, accessible à tous, simplifiera l'accès à l'information et permettra de consulter des documents électroniques avec des mots-clefs et dans un format prédéfini.

Activité 5.2 : Mettre en place un réseau d'échanges sur Internet pour les scientifiques.

Des échanges seront encouragés par l'établissement et l'animation de groupes de discussion pour les chercheurs et les étudiants travaillant dans la région, grâce à l'activation d'une adresse Internet commune et à travers le Réseau Sous-Régional de Planification Côtière.

Activité 5.3 : Renforcer les formations sur la zone côtière ouest-africaine.

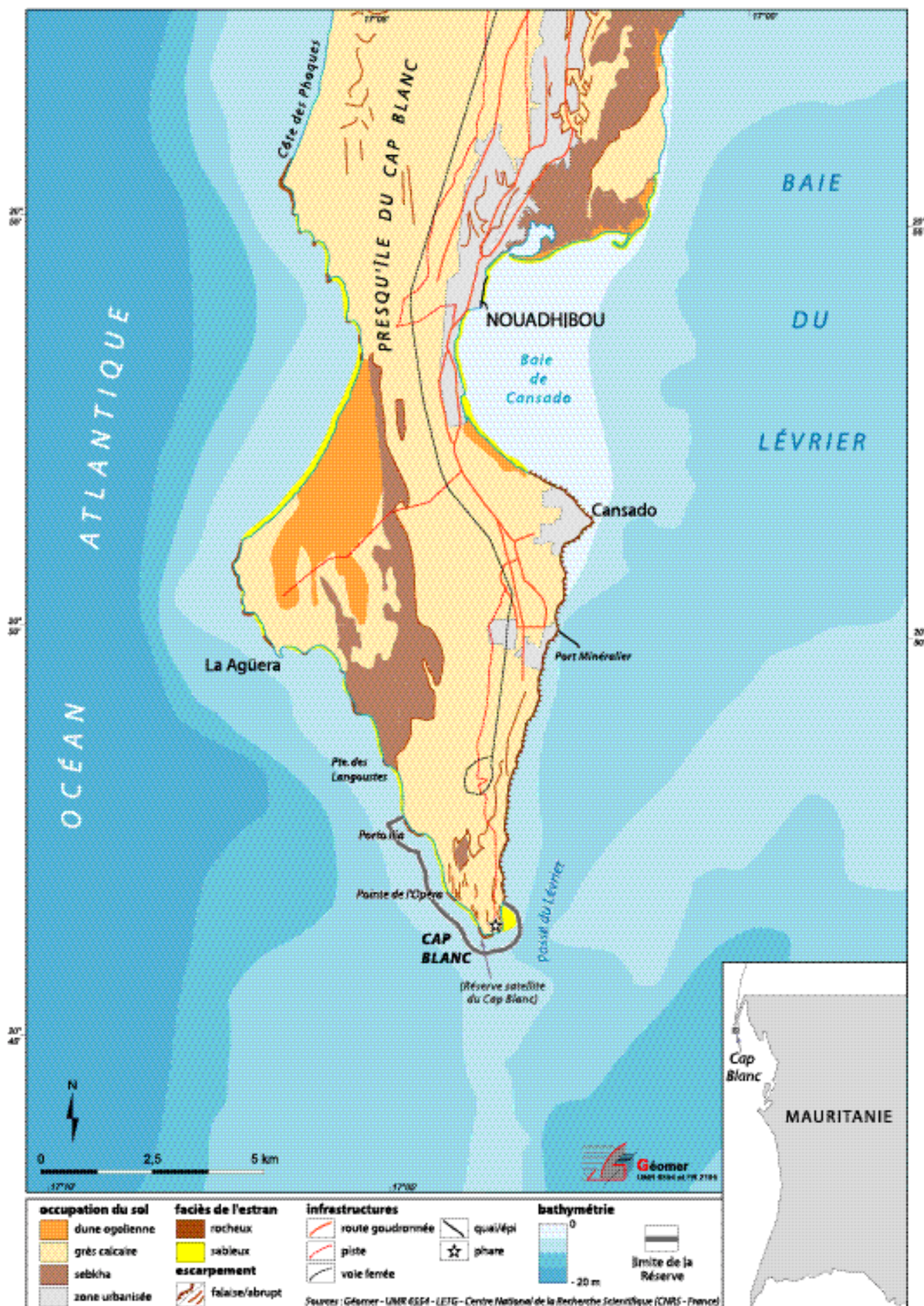
Des filières de formation spécifiques (chercheurs et techniciens) à la zone côtière ouest-africaine seront proposées dans les cursus des différents pays de la région.

ANNEXES

- **Cartes et fiches signalétiques des AMP**
- **Liste des Institutions associées à l'élaboration de la Stratégie**
- **Liste des personnes associées à l'élaboration de la Stratégie**
- **Liste des abréviations et acronymes.**



RESERVE SATELLITE DU CAP BLANC



Pays : MAURITANIE

RESERVE SATELLITE DU CAP BLANC

Situation géographique :

La réserve a un domaine terrestre et un domaine maritime. Le domaine terrestre s'étend sur une bande de 100 m de large à partir de la laisse de basse mer, entre le point Porta Ilia à l'Ouest (20°47'30"N - 17°04'03"W) et la bordure Nord de la plage du Cap Blanc à l'Est (20°46'37"N - 17°02'02"W). La longueur de la portion de côte ainsi délimitée est de 4,2 km. Le domaine maritime s'étend sur une bande de mer de 400 m de large entre Porta Ilia et la bordure Est de la plage du Cap Blanc. La superficie totale de la réserve est de 210 ha.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Décret 86 060 du 2 Avril 1986

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Primature / Secrétariat Général du Gouvernement
- Direction nationale : Parc National du Banc d'Arguin

Communautés humaines résidentes :

Non

Milieux naturels :

La péninsule du Cap Blanc est constituée de falaises de grès calcaires appelées "Aguerguer" et d'un estran à mode battu sur sa façade océanique et abrité sur la façade donnant sur la baie du Levrier, laquelle se prolonge en amont par une flèche sableuse. Partie terrestre 42 ha. La partie maritime (168 ha) est située dans une zone d'upwelling intense.

Faune :

Phoques moines (< 5) surtout des mâles solitaires. Cétacés. Grand reposoir d'oiseaux marins, essentiellement *Sterna sp.* et *Chlidonias sp.* en halte migratoire post-nuptiale (> 30 000 ind.) et en période de reproduction (< 10 000 ind.). Nombreux passereaux et rapaces en migration post-nuptiale. Poissons (*Mugil sp.* *Morone sp.*) crustacés (*Palinurus sp.*) et mollusques (*Mytilus sp.*) abondants.

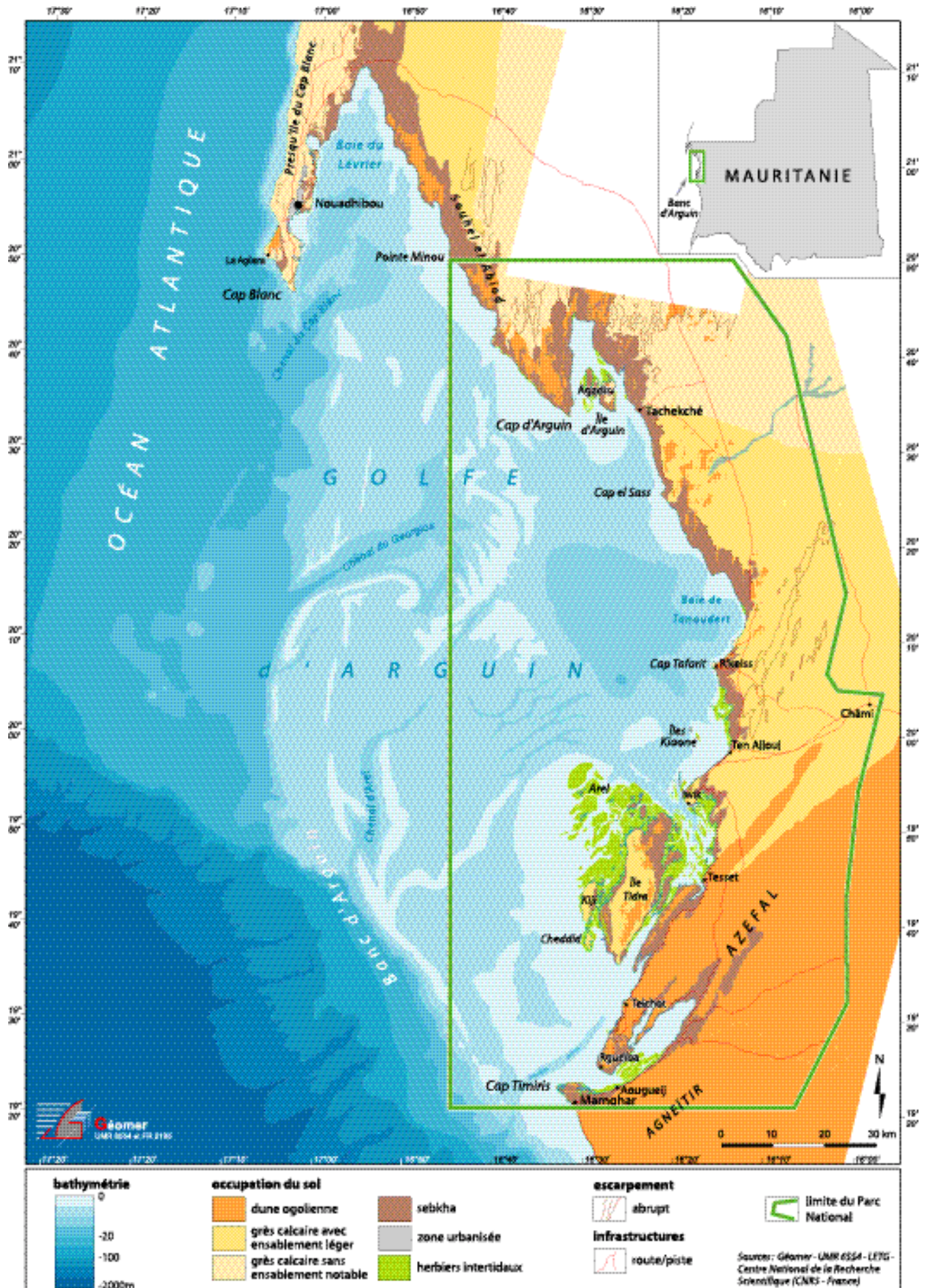
Flore :

La végétation terrestre est rare : *Artrochnemum sp.*, *Traganum moquini*. La flore marine est diversifiée. Plusieurs espèces d'algues, phytoplancton très abondant avec une dominance de diatomées.

Objectif principal de l'AMP :

Protection du Phoque moine et de la faune marine en général. Education environnementale.

PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN



Pays : MAURITANIE

PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

Situation géographique :

Le PNBA est limité au Sud par une ligne suivant le parallèle 19°21'N, à l'Est par une ligne passant par plusieurs points et longeant la mer, au Nord par une ligne suivant le parallèle 20°50'N et à l'Ouest par une ligne suivant le méridien 16°45'W. La superficie totale est de 1.170.000 ha.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

1976, décret 76 -147 du 24 juin 1976, portant création du Parc National du Banc d'Arguin et la Loi 24-2000 du 19 janvier 2000, relative au Parc National du Banc d'Arguin.

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Primature / Secrétariat Général du Gouvernement
- Direction nationale : PNBA, établissement public à caractère administratif

Communautés humaines résidentes :

Neuf villages habités par des populations autochtones Imraguen regroupent une population estimée à 1300 personnes, ainsi que quelques campements de pasteurs nomades.

Milieux naturels :

Le domaine terrestre du parc fait environ 5 700 km² et s'apparente au désert du Sahara, alors que le domaine maritime couvre 6300 km². Il est important de noter que l'île Tidra abrite la plus septentrionale formation de palétuviers blancs (*Avicennia africana*) des côtes africaines. Près de 450 km² de vasières intertidales couvertes d'herbiers de *Zostera noltii* et *Cymodocea nodosa*, expliquent en partie la forte productivité du milieu marin.

Faune :

La grande faune terrestre, rare, est représentée principalement par *Gazella dorcas*, *Canis aureus*, *Vulpes rüPELLI*, *Fennecus zerda*, *Hyaena hyaena*. La faune marine est riche et diversifiée. A coté des poissons (plus de 140 espèces avec un mélange d'espèces tempérées et tropicales), crustacés et mollusques, on note la présence de mammifères marins parmi lesquels *Tursiops truncatus*, *Souza teuszii* et *Orcinus orca*, les deux premiers étant connus pour pêcher en symbiose avec les pêcheurs Imraguen lors des migrations des bancs de mulets *Mugil sp.*. Plusieurs espèces de tortues marines fréquentent le golfe d'Arguin, *Chelonia mydas* étant de loin la plus abondante. L'analyse des migrations par balises satellites indique que ces individus proviennent surtout des sites de reproduction de l'archipel des Bijagos, les sites de ponte étant rares sur le Parc. L'avifaune est constituée des plus grandes concentrations mondiales de limicoles en hivernage, soit près de 2,5 millions d'individus, ainsi que 30 à 40 000 couples d'oiseaux nicheurs appartenant à des espèces coloniales telles que *Phoenicopus*, *Platalea*, *Ardea*, *Phalacrocorax*, *Sterna*, *Larus* etc.

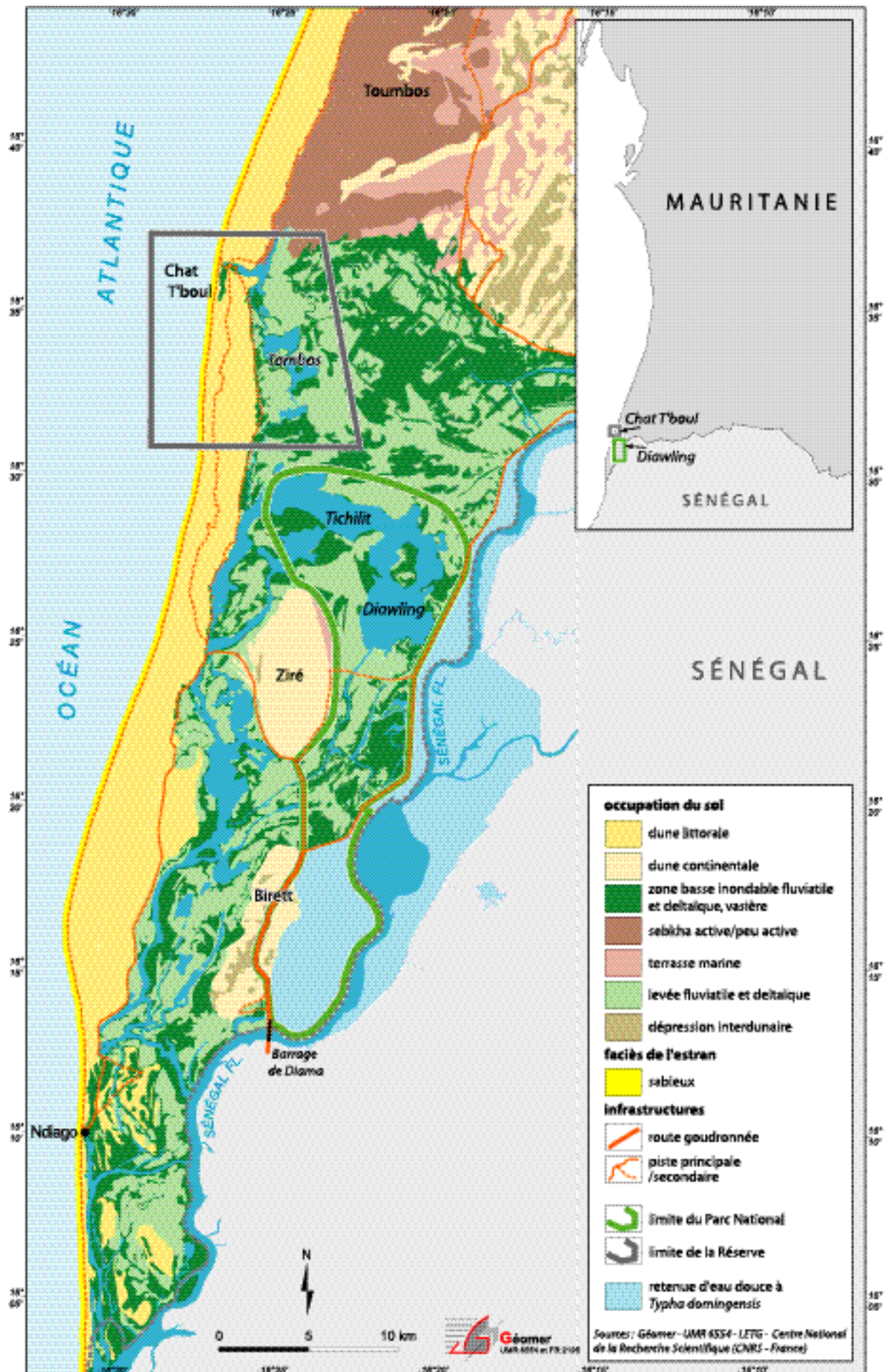
Objectif principal de l'AMP :

Contribuer au développement durable au niveau national par la protection des habitats critiques nécessaires à la reproduction des ressources halieutiques, conservation de la diversité biologique et des patrimoines culturels. Sauvegarder les sites naturels ayant une valeur scientifique, archéologique ou esthétique particulière et favoriser l'éducation environnementale.

Autre statut de l'AMP :

- Site Ramsar : 1983
- Site du patrimoine Mondial : 1989
- Don à la terre : 2001

PARC NATIONAL DU DIAWLING ET RESERVE DU CHAT T'BOUL



Pays : MAURITANIE

PARC NATIONAL DU DIAWLING ET RESERVE DU CHAT T'BOUL

Situation géographique :

16°13' à 16°30'N et de 16°20' à 16°26'W

Superficie en hectare : 16 000 hectares

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

par décret 91-005 du 14 janvier 1991

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE)

- Direction Nationale : Parc National du Diawling

Communautés humaines résidentes :

Entre 30.000 et 60.000 personnes (sédentaires et nomades) composées des ethnies Maure, Wolof et Peul

Milieux naturels :

Plaines inondables sur argiles et limons-argiles très salés. Trois bassins (16.000 ha au total) sont classés et composés du bassin du Diawling (7 200 ha), du bassin de Bell (4 500 ha) et bassin du Gambar (3 900 ha). La zone périphérique non classée comporte une zone maritime, le cordon dunaire côtier, des dunes stabilisées de l'hinterland (Birette et Ziré) ainsi qu'une frange fluviale et estuarienne.

Faune :

Grands rassemblements d'oiseaux d'eau, migrateurs et sédentaires. D'autres espèces sont présentes telles les *Otis* et *Balearica*. Des effectifs importants de *Phacochoerus* et de *Canis aureus* sont en permanence observés dans le parc et sa périphérie. Les reptiles terrestres sont abondants. Enfin l'ichtyofaune dulçaquicole et estuarienne se distribue dans les différents bassins et marigots de la zone classée et de sa périphérie.

Flore :

Les ligneux, essentiellement constitués de différentes espèces d'acacias, d'*Avicennia africana*, *Tamarix senegalensis*, *Prosopis* et de *Salsola sp.* dans les plaines. Les Plantes herbacées sont représentées par *Sporobolus robustus* et des pâturages de graminées. Les plantes aquatiques sont les plantes envahissantes *Typha* et *Salvinia molesta*.

Objectif principal de l'AMP :

Restauration des écosystèmes du Bas Delta Mauritanien et conservation des ressources naturelles présentes dans la zone.

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar : 1994

Pays : SÉNÉGAL

PARC NATIONAL

DE LA LANGUE DE BARBARIE

Situation géographique :

Le Parc National de la Langue de Barbarie, situé à 25 Km au Sud de Saint-Louis du Sénégal, est constitué d'une flèche sableuse et d'une partie maritime. Il couvre une superficie de 2000 ha. Le Parc s'étire sur 15 km de long et près de 700 m à 1 km de large jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Le 09 janvier 1976 par décret 76-0016

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique
- Direction des Parcs Nationaux

Communautés humaines résidentes :

Une dizaine de villages entourent le parc avec une population composée à 65% de wolof, 25% de peul et 10% de maures.

Milieus naturels :

Le PNLB est situé entre le fleuve et la mer. Il est constitué de dunes de sable fixées, du côté de la mer, par des filaos. Depuis la mise en service du barrage de Diama, la partie aval du fleuve fonctionne partiellement comme une lagune. L'îlot aux oiseaux, de 100 à 200 m de diamètre, se trouve à 5-7 km de l'embouchure.

Faune :

L'intérêt du Parc réside principalement dans les populations nicheuses d'oiseaux coloniaux et en particulier les espèces des genres *Sterna*, *Larus*, *Egretta* ainsi que des espèces hivernantes parmi lesquelles *Pelecanus*, *Ardea cinerea*, *Larus*. La plage de sable du côté de la mer constitue une zone de ponte de tortues marines.

Flore :

Les espèces dominantes sont sur la terre ferme *Prosopis juliflora*. Sur certaines parties du parc on note la présence d'une mangrove relictuelle à *Avicennia*. Sur les sols halomorphes on note des espèces telles que *Ipomea* ou *Sesuvium*.

Objectif principal de l'AMP :

Conservation de la biodiversité du bas delta du Fleuve Sénégal, protection de la zone de nidification des tortues marines. La vocation du parc est également la promotion de la recherche scientifique et du tourisme. Le parc accueille chaque année entre 3000 à 4000 touristes.

PARC NATIONAL DES ILES DE LA MADELEINE



Pays : SÉNÉGAL

PARC NATIONAL

DES ILES DE LA MADELEINE

Situation géographique :

Les îles de la Madeleine sont situées à 3,6 km à l'Ouest de Dakar. Elles couvrent une superficie de 15 ha, auxquels il faut adjoindre une zone périphérique d'une trentaine d'hectares de milieu marin qui correspondent à une bande de 50 mètres autour des îles.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Le 16 janvier 1976 par décret 76-0033

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique
- Direction des Parcs Nationaux

Communautés humaines résidentes :

Non

Milieux naturels :

Îlots rocheux volcaniques, avec des falaises abruptes et des colonnes basaltiques, inhabités.

Faune :

Faune marine diversifiée avec des espèces démersales tels les *Epinephelus* et pélagiques Barracudas, *Thonidae* etc. L'intérêt du Parc repose également sur la présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs parmi lesquels le très rare *Phaeton aethereus* (30 couples environ) et plusieurs couples de *Corbus albus*, *Milvus migrans*, *Euplectes*. Parmi les migrants, nombreuses observations de *Falco peregrinus*, *Pandion haliaetus*, *Sula sp.*, *Sterna sp.* On note également la présence de reptiles avec *Psammophis sibilans*, quelques lézards et une espèce de gecko.

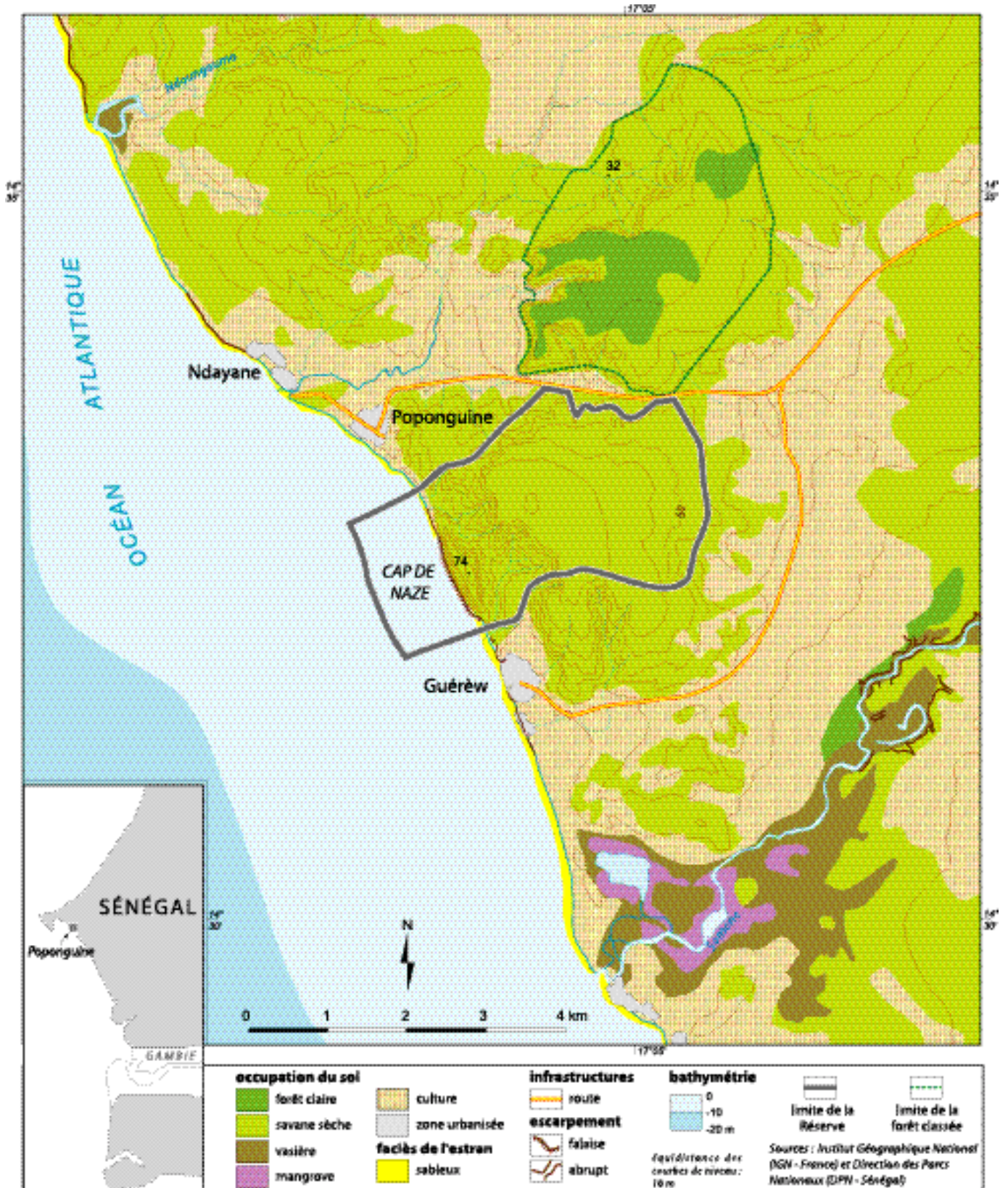
Flore :

J- G. Adams dénombrait 101 espèces végétales en 1961. Parmi les plus remarquables on note des euphorbiacées *Jatropha curcas* ainsi que des peuplements nains de *Adansonia digitata*. L'élément dominant chez les graminées est *Andropogon gayanus*.

Objectif principal de l'AMP :

Conservation du milieu et de la diversité biologique

RESERVE NATURELLE DE POPONGUINE



Pays : SÉNÉGAL

RESERVE NATURELLE DE POPONGUINE

Situation géographique :

La Réserve Naturelle de Poponguine est située sur la petite côte atlantique à environ 60 km au Sud de Dakar (14°30' N - 17°6' W). Elle est constituée d'une partie terrestre de 1009 ha et d'une frange maritime large d'un demi-mille marin.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

par décret n°86-604 du 21 mai 1986

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Direction des Parcs Nationaux

Communautés humaines résidentes :

Non. Cependant, participation active et bénévole de la population périphérique (8 villages riverains) à l'effort de restauration et de valorisation.

Milieus naturels :

La partie terrestre est caractérisée par un relief particulièrement accidenté. C'est un cordon de collines dominé par une falaise de grès calcaires culminant à 74 mètres d'altitude qui se prolonge dans l'Océan par de hauts fonds rocheux où se reproduisent nombre d'espèces marines. Les sols de cuirasse latéritique dominant, du fait d'un état de dégradation très avancée au début de la création de la réserve. Une lagune temporaire reste le seul point d'eau de la réserve.

Faune :

Le processus de restauration enclenché depuis 1986 par une mise en défens et une participation des populations a favorisé la réapparition timide d'une faune qui avait disparu de la zone : *Tragelaphus scriptus*, *Cephalophus grimmia*, *Cercopithecus aethiops*, *Crocuta crocuta*, *Canis aureus*, *Ictonyx striatus* et *Viverra civetta* constituent la population de mammifères terrestres. Une avifaune migratrice fréquente la lagune de façon saisonnière (Novembre à Février) aux côtés des espèces locales (*Streptopelia sp.*, *Psittacula krameri* et le rare *Monticola solitarius*). Enfin, les reptiles sont représentés par plusieurs espèces dont *Python sebae* et *Varanus niloticus*. La faune marine reste encore insuffisamment connue.

Flore :

Formation végétale de type sahélien à dominante épineux marquée par un peuplement d'*Acacia nilotica* de *Prosopis fuliflora*, *Adansonia digitata* et de quelques combretacées.

Objectif principal de l'AMP :

Réhabilitation d'un milieu dégradé par l'action de l'homme et des sécheresses successives.

Pays : SÉNÉGAL

PARC NATIONAL ET RESERVE DE BIOSPHERE DU DELTA DU SALOUM

Situation géographique :

13°35' - 14°15'N et 16°03' - 16°50'W

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Parc National : 28 mars 1976 par décret 76-0577 (73 000 ha)

Réserve de biosphère : 1981 (450 000 ha)

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique
- Direction des Parcs Nationaux

Communautés humaines résidentes :

Environ 200 000 habitants dans la réserve, répartis en 5 communes

Milieus naturels :

- une frange côtière et marine avec quelques îlots et des bancs de sable
- un ensemble amphibie avec 3 grands groupes d'îles (180 000 ha) : Fathala, Gandoune et Betenty
- un ensemble continental composé de tannes, mangroves, forêts claires, savanes boisées et arbustives

Faune :

114 espèces de poissons réparties en 52 familles, crustacés *Penaeus notialis* et *Penaeus kerathurus*, *Callinectes sp*, *Cardiosoma armatum*, mollusques *Crossostrea gasar*, *Cymbium sp*, *Murex sp*, *Arca senilis*. On note la présence de reptiles aquatiques tels *Crocodylus niloticus* et plusieurs espèces de tortues marines. Les mammifères sont représentés par les lamantins *Trichechus senegalensis*, les dauphins *Tursiops truncatus*, *souza teuszii*, la loutre à joues blanches *Aonyx capensis*.

On dénombre 34 espèces de mammifères terrestres, dont 7 menacées au niveau africain parmi lesquelles *Redunca redunca*, *Tragelaphus spekei*, ou encore *Colobus badius* dont la présence (près de 600 individus) loin des forêts denses est remarquable.

Près de 120 000 oiseaux nicheurs et hivernants, appartenant à plus de 200 espèces, sont recensés annuellement, parmi lesquels de nombreux limicoles et *ardeidae*, ainsi que *Sterna maxima* qui constitue ici l'une des plus grandes colonies mondiales de cette espèce.

Flore :

Elle est représentée essentiellement par la mangrove, selon une succession végétale de la mer vers la terre composée de *Rhizophora*, *Avicennia*, pelouse à *Sesuvium* et *Paspalum*, *Conocarpus*, *Laguncularia*. Au total 188 espèces végétales ont été recensées

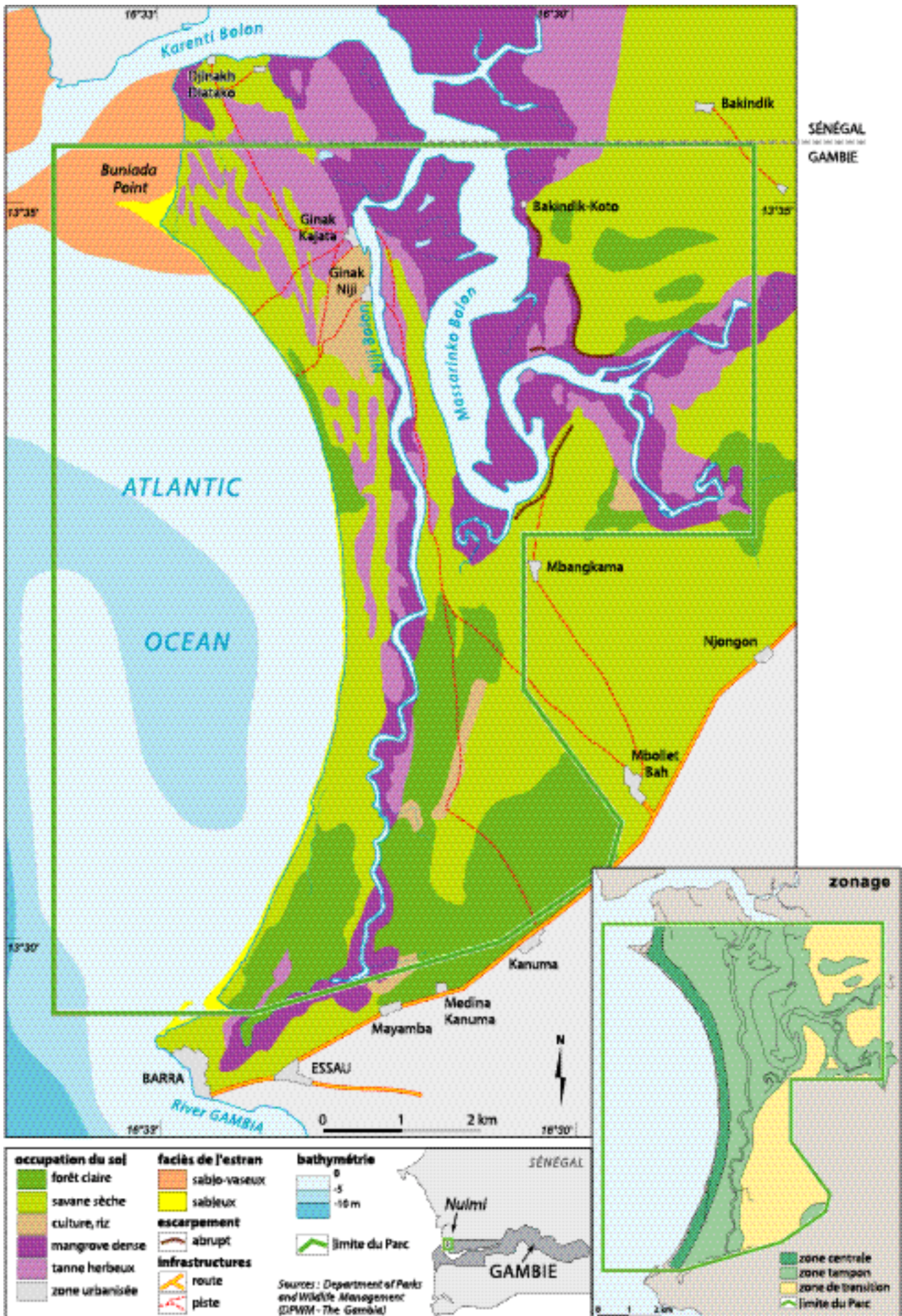
Objectif principal de l'AMP :

Conservation des écosystèmes deltaïques, conservation de la diversité biologique, restauration des écosystèmes, conservation du patrimoine culturel, promotion de la recherche scientifique, de l'éducation et du tourisme de vision.

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar : 1984

NUIMI NATIONAL PARK



Pays : THE GAMBIA

NUIMI NATIONAL PARK

Situation géographique :

Niumi National Park with an area of 4940 ha encompasses the southern tip of the Sine-Saloum Delta. It is centred on 13°31'N 16°31'W on the north bank of the River Gambia, in Lower Niumi District in the North Bank Division. The Park boundary extends from Barra Point at the mouth of the River Gambia north to the border covering the low sandy island of Jinack, then east along the Masarinko Bolon to the upper limit of saline intrusion. It is contiguous with the Saloum Delta National Park and Biosphere Reserve in Senegal.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

1986 (Law under section 5.2 of the wildlife Act -1997)

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Department of State for Fisheries, Natural Resources and Environment
- Department of Parks and Wildlife Management

Communautés humaines résidentes :

Eleven peripheral villages use the park, of which three villages (Jinack Niji, Jinack Kajata and Barra) are located within the park area. They depend on the park for numerous activities including production of rice, millet and groundnut, fishing and oyster collection.

Milieux naturels :

Niumi National Park encompasses the island of Jinack which is Separated from the mainland by the narrow Niji Bolon. The Island is mainly low lying with extensive areas of coastal dune woodlands, salt water marsh dominated by tamarisk and mangrove fringing the bolon. The main section of the park incorporates dry woodland and grassland savannah which is on raised laterite plateau.

Faune :

The fauna of the area is diverse though not exceedingly abundant, and includes the West African manatee (*Tricheus senegalesis*) and Atlantic Hump-backed Dolphin (*Sousa teusenii*). Green turtles (*Chelonia mydas*). Occur on the coastline of jinack island. Nile crocodiles (*Crocodylus niloticus*), snakes and lizards are recorded as well. So far 300 species of birds from 63 families have been recorded in Niumi National Park. Larger mammals such as *Hyaena*, *Panthera pardus* and primates are still fairly abundant.

Flore :

Niumi encompasses a mosaic for wetlands and vegetation types, ranging from sand spits and brackish, lagoons to seasonal fresh water marsh.

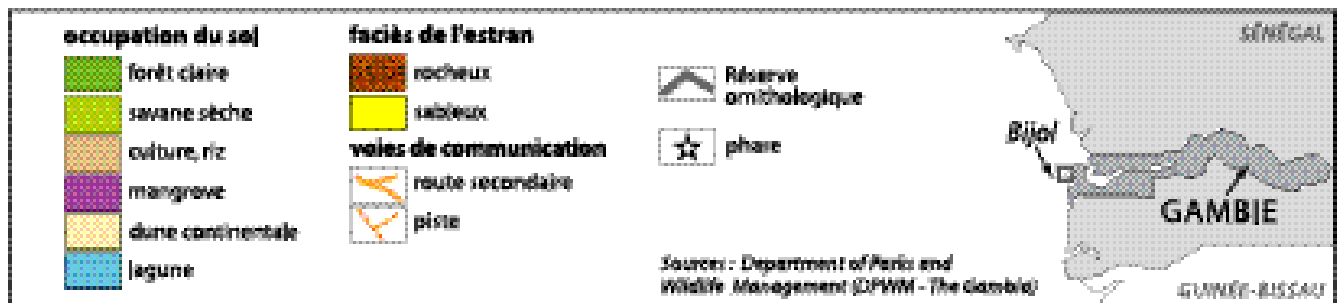
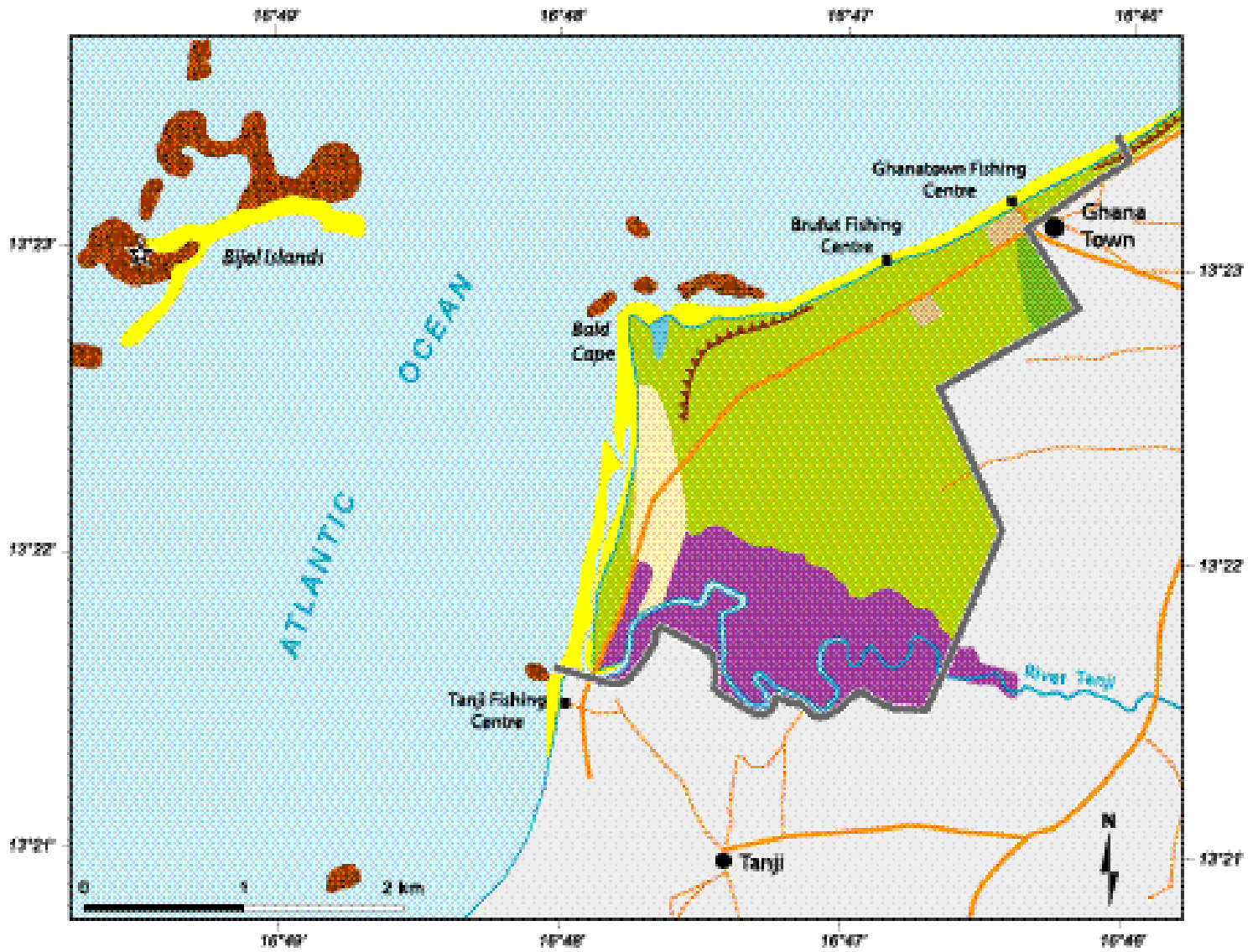
Objectif principal de l'AMP :

Conservation of biological diversity and local communities involvement and improvement of livelihoods for them.

Autre statut de l'AMP :

- Réserve de biosphère (proposed)
- Site Ramsar (proposed)

BIJOL ISLANDS AND TANJI RIVES BIRD RESERVE



Pays : THE GAMBIA

BIJOL ISLANDS

AND TANJI RIVES BIRD RESERVE

Situation géographique :

Tanji River Bird Reserve and Bijol Island are situated along the Atlantic coast in the Western Division Kombo North at longitude and latitude of 16°47'W and 13°23'N. It encompasses the Tanji River and its estuary, incorporating mangrove, dry woodland and coastal dune scrub woodland. It has a total area of 612 ha. Bijol Islands is the only offshore islands on the entire coastline of the Gambia.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

L.N. 15 OF 1993

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Department of State for Fisheries, Natural Resources and Environment
- Department of Parks and Wildlife Management

Communautés humaines résidentes :

Four Villages, (Brufut, Madiana, Tanji and Ghana town) surrounds Tanji River and Karenti bird reserve. They use the park for various activities such as agriculture, fishing, gardening, firewood collection, honey collection and cultural practices.

Milieux naturels :

Bald cape is formed from a shallow reef of laterite rock which extends to the north west reappearing at the Bijol Islands. The cape is backed by a lagoon which runs south in to a broken chain as far as the Village of Tanji. The lagoon system has developed from a combination of the outflow of the Tanji River and longshore drift accumulating sand deposits. It is a dynamic system and significant changes can result from a single flood or storm. The cape and lagoons serve as feeding and roosting grounds for a large diversity of gulls, terns and waders.

Faune :

Bijol Island provide the only known breeding site in the country for *Sterna caspia*, *Sterna maxima* and gulls at the present time. The surrounding water are used by monk seals *Monachus monachus*, Atlantic Humpbacked Dolphins *Souza teuszii*, and turtles. The reserve has got diversity of mammals, primates and reptiles.

Flore :

There is a wide variety of habitat types including marine, estuarine, fresh water, coastal scrub woodland and dry woodland savannah. The dominant species found are the ginger bread plum (*Parinari macrophylla*), the rhun palm (*Borassus aethiopicum*) and the Baobab (*Adansonia digitata*).

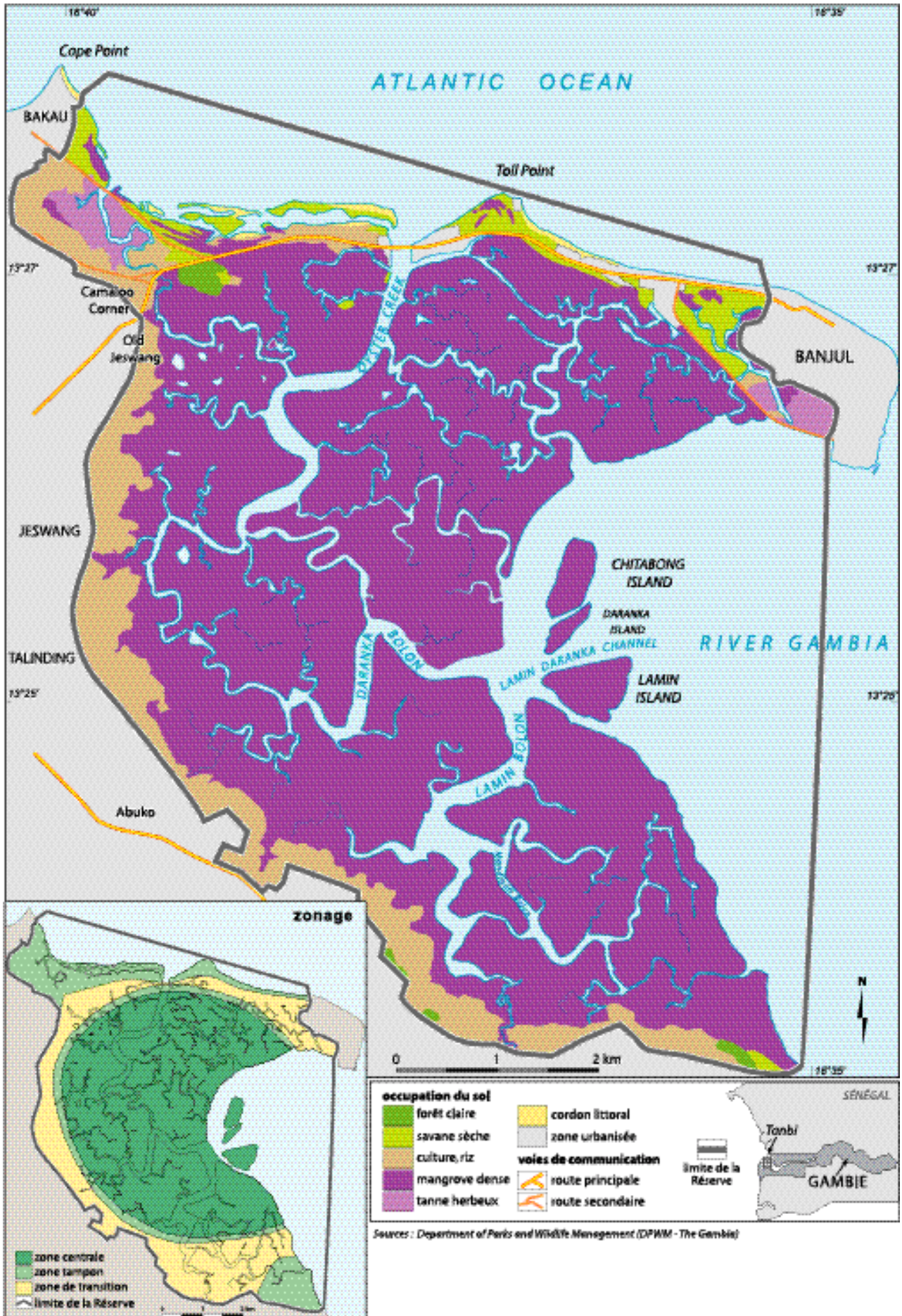
Objectif principal de l'AMP :

Conservation of biodiversity of the area, involvement of local communities in the management of the area and the provision of additional / alternative sources of income.

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar (proposed)

TANBI WETLAND COMPLEX



Pays : THE GAMBIA

TANBI WETLAND COMPLEX

Situation géographique :

The Tanbi Wetland Complex is located on the southern shore of the River Gambia and includes the area between the island of Banjul and Cape Point and extends to Lamin and Mandinari point in the south.

The Central co-ordinates are 13°26'N and 16°38'W. The wetland area fronts the ocean to the north and the River Gambia to the east. The Tanbi Wetland occupies an area of approximately 6000 hectares, the majority of which is composed of overwash and fringe mangrove forest.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

December 2001 – GOTG

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Minister of Fisheries, Natural Resources and Environment
- Direction nationale : Department of Parks and Wildlife Management

Communautés humaines résidentes :

The Tanbi Wetland complex is surrounded by the densely populated City of Banjul as well as other towns and villages such as Bakau, Jeshwang, Lamin, Mandinari, Tallinding and Abuko. The major human activities in the complex include :- agriculture (vegetable gardening), fishing, river excursion (ecotourism), oyster collection and industry.

Milieux naturels :

Tanbi Wetland Complex occupies the southern portion of the River Gambia estuary. It is composed primarily of low mangrove forest, with a complex of vegetation types on its northern boundary (which is formed by a sand spit connecting Banjul to Cape Point), and along the mangrove fringing the mainland. Functions include stabilisation, sewage sink for urban area, fish breeding and recreation.

Faune :

The mammalian fauna of the Tanbi Wetland Complex is inevitably due to the proximity of the large urban areas around the periphery of the complex. The current list of bird species for the Tanbi stands at 362 species from 66 families. Reptiles such as snakes, Lizard, turtles and crocodiles occur within Tanbi Wetland Complex

Flore :

Tanbi Wetlands is located at the mouth of the River Gambia and has Variety of habitat types. Mangrove forest dominates the Tanbi wetland South of the Banjul highway. The main Species is *Rhizophora mangle*, though *R. harrissoni*, *R. racemosa*, *Avicennia africana*, *Laguncularia racemosa*, *Annona glabra* and West Indian Alder *Conocarpus erectus* also occur.

Objectif principal de l'AMP :

Conserve biodiversity in the area, encourage river tourism and provide alternative source of livelihood for associated communities

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar (proposed)

Pays : THE GAMBIA

BAO BOLON WETLAND RESERVE

Situation géographique :

Bao Bolon Wetland Reserve is located on the north Bank of the River Gambia, approximately 100 km (52 nautical miles) from the river mouth. The reserve takes its name from the Bao Bolon tributary that rises in Senegal and enters the River Gambia south-east of Katchang. Its centre co-ordinates are 13°31'N, 15°52'W, and it occupies approximately 22,000 ha. The reserve extends from the River Gambia north to the Senegalese border along the Baobolon tributary, though the Senegalese side of Baobolon has not been given any protected status.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

1996

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Department of State for Fisheries, Natural resources and Environment
- Direction nationale : Department of Parks and Wildlife Management

Communautés humaines résidentes :

25 Villages fringe the reserve and a further one exists within the reserve boundaries. The resident and peripheral villages are dependent on the park for numerous activities including agriculture, fishing, grazing and timber and wood collection.

Milieux naturels :

Bao Bolon Wetland Reserve is not officially gazetted to date and awaits definition of the proposed boundaries. It has no physical demarcation on the ground. The Government of the Gambia declared it a protected area in order to protect and conserve the entire wetlands habitat and associated flora and fauna.

Faune :

The mammalian fauna of Bao Bolon is relatively rich and is influenced heavily by the Wetland nature of large parts of the reserve. So far 32 species of mammal have been recorded including large mammals such as sitatunga, wharhorg, hyena and leopard are known to occur. Primates are still fairly well established especially Guinea Baboon, patas monkey, callithrix monkeys, senegal galago etc. The current list of bird for Bao Bolon stands at 268 species from 62 families. Aquatic Mammals are fairly abundant. Both West African Manatee and African clawless Otter are known to occur in the bolons. Six Families of fish have been recorded in Bao Bolon including tilapia species and mullets, Reptiles and Amphibian also occur in large numbers.

Flore :

The Bao Bolon Wetland Reserve has a rich mosaic of habitat types roughly following a zonation from the River Gambia which has high mangrove through permanent salt marsh, bare tannes, seasonal freshwater marsh and grading into wooded grassland.

Objectif principal de l'AMP :

Conservation of coastal and Marine Biodiversity, involvement of local communities, provision of alternative sources of income for associated communities, local skills development.

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar : 1996

Pays : GUINÉE-BISSAU

PARC NATUREL

DES MANGROVES DU RIO CACHEU

(PNTC)

Situation géographique :

Le parc se situe au nord-ouest de la Guinée-Bissau entre 12°10' – 12°25'N et 15°55' – 16°27'W. Il couvre une superficie de 80 000 ha dont 68% est recouvert par la mangrove. Ce parc se compose de deux zones distinctes séparées par le fleuve Cacheu, et qui diffèrent entre elles tant du point de vue des caractéristiques écologiques que sociales, culturelles et économiques.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Décembre 2000 - décret loi 12/2000

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage

Communautés humaines résidentes :

Dans la partie nord, la population est de 7 120 habitants repartis dans 27 villages appartenant à six groupes ethniques. La partie sud compte environ 830 habitants regroupés en 14 villages avec deux groupes ethniques prédominants.

Milieus naturels :

Le parc est essentiellement constitué de mangrove (68% du territoire), considérée comme la plus grande mangrove d'un seul tenant en Afrique de l'ouest.

Faune :

La vaste superficie de mangrove permet d'accueillir un grand nombre d'oiseaux migrateurs en période d'hivernage. Parmi les mammifères on note *Sousa teuszii*, *Tursiops truncatus*, *Hippopotamus amphibius*, *Trichechus senegalensis*, *Crocodylus niloticus* et *Crocodylus tetraspis tetraspis*, *Tragelaphus scriptus scriptus* et *Cercopithecus aethiops*.

Objectif principal de l'AMP :

Protection de la mangrove qui assure la reproduction des ressources halieutiques, conservation de la diversité faunistique et floristique et amélioration des conditions de vie des populations.

Autre statut de l'AMP :

Site Ramsar : proposition soumise en juin 2002

Pays : GUINÉE-BISSAU

RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DE L'ARCHIPEL BOLAMA BIJAGÓS (RBABB)

Situation géographique :

La RBABB se situe entre 11° et 12°N – 15°30' et 16°30'W sur la côte ouest africaine. L'archipel est constitué de 88 îles et îlots qui couvrent une superficie totale de 1 046 950 ha. Il est situé au lieu de rencontre des dérivés littoraux nord et sud atlantique.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

16 avril 1996 UNESCO

Autorités de tutelle institutionnelle :

- INEP (Institut National d'Etude et Recherche)
- UICN (Union Mondiale pour la Nature)

Communautés humaines résidentes :

La population totale est de 27 000 habitants regroupée dans 185 villages est répartie sur 21 îles habitées. Près de 90% de la population de l'archipel appartient à l'ethnie Bijagó. Les autres communautés appartiennent aux ethnies Balantas, Papeis, Manjacos et Mandingas ainsi que les Nyominkas du Sénégal, des Sierra-leonais, des Guinéens et des Ghanéens. Ceux-ci s'installent parfois en campements de pêche saisonniers ou permanents dans différentes îles de l'archipel.

Milieus naturels :

L'archipel des Bijagós est un lieu important du point de vue de la diversité animale et végétale. La richesse du milieu naturel est avant tout liée à la présence de la mer et l'existence de la mangrove et de vasières. Dans l'environnement terrestre on trouve des palmeraies, des savanes arbustives littorales et des forêts semi-sèches.

Faune :

On trouve une grande diversité de mammifères, de reptiles, d'oiseaux et de poissons. L'archipel est reconnu comme étant le site de ponte de *Chelonia mydas* le plus important au niveau d'Afrique avec près de 10 000 femelles adultes. D'autres espèces protégées ou rares sont ici encore relativement abondantes, telles *Crocodylus niloticus* et *Crocodylus tetraspis tetraspis*, *Hippopotamus amphibius*, *Trichechus senegalensis*, *Sousa teuszii*, *Tursiops truncatus*. Chaque année l'archipel reçoit près de 800 000 limicoles paléarctiques en hivernage, ainsi que des espèces nicheuses d'oiseaux d'eau coloniaux.

Objectif principal de l'AMP :

Protection de la diversité biologique et des processus écologiques associés, en valorisant la gestion traditionnelle des espaces et des ressources et la culture Bijagó ; amélioration des conditions de vie des populations à travers un modèle de développement qui préconise l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles ; développement des connaissances scientifiques sur la région et propositions d'alternatives pour le développement durable et la mise en œuvre de mécanismes de gestion efficiente.

Pays : GUINÉE-BISSAU

PARC NATIONAL D'ORANGO (PNO)

Situation géographique :

Le parc se situe au sud de l'archipel des Bijagós entre 10°55' - 11°15'N et 15°50' - 16°22'W. Il occupe une superficie de 158 235 ha et comprend 5 îles principales (Orango, Orangozinho, Meneque, Canogo et Imbone) et 3 îlots (Adonga, Canoupa et Anhatibe). La profondeur des eaux y est toujours inférieure à 30 mètres.

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Décembre 2000 - décret loi 11/2000

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage
- Réserve de Biosphère

Communautés humaines résidentes :

La population totale du parc est de 2 268 habitants repartis en 33 villages. La majorité appartient à l'ethnie Bijagó. Cependant, d'autres groupes ethniques y sont installés, parmi lesquels les pêcheurs Nyominkas issus du Saloum, mais ne représentent que moins de 5% des populations.

Milieus naturels :

Le parc présente une forte composante mangrove d'environ 16 000 ha. Ce biotope joue un rôle de premier ordre dans la production primaire des eaux de l'archipel et dans la reproduction de nombreuses espèces de poissons et de coquillages. Dans la partie terrestre on note la présence de palmiers à huile *Elaeis guineensis* et de savanes arbustives littorales.

Faune :

La faune est diversifiée et abondante, plus particulièrement dans la partie sud où les populations d'*Hippopotamus amphibius* et de crocodiles (*Crocodylus niloticus* et *Crocodylus tetraspis tetraspis*) sont les plus importantes de l'archipel des Bijagos. Le parc est fréquenté aussi par 5 espèces des tortues marines : *Chelonia mydas*, *Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea*, *Caretta caretta*, *Dermodochelys coriacea*.

Parmi les mammifères on note *Tragelaphus scriptus scriptus*, *Cercopithecus aethiops* et, dans la partie marine, *Aonyx capensis*, *Trichechus senegalensis*, *Sousa teuszii* et *Tursiops truncatus*. Le parc est par ailleurs une zone riche en poissons et invertébrés. Du point de vue de l'avifaune, le PNO est d'une importance internationale pour plusieurs espèces de limicoles paléarctiques et des oiseaux marins coloniaux tels *Sterna caspia* et *maxima*. C'est aussi un site important pour le perroquet gris du Gabon *Psittacus erithacus*.

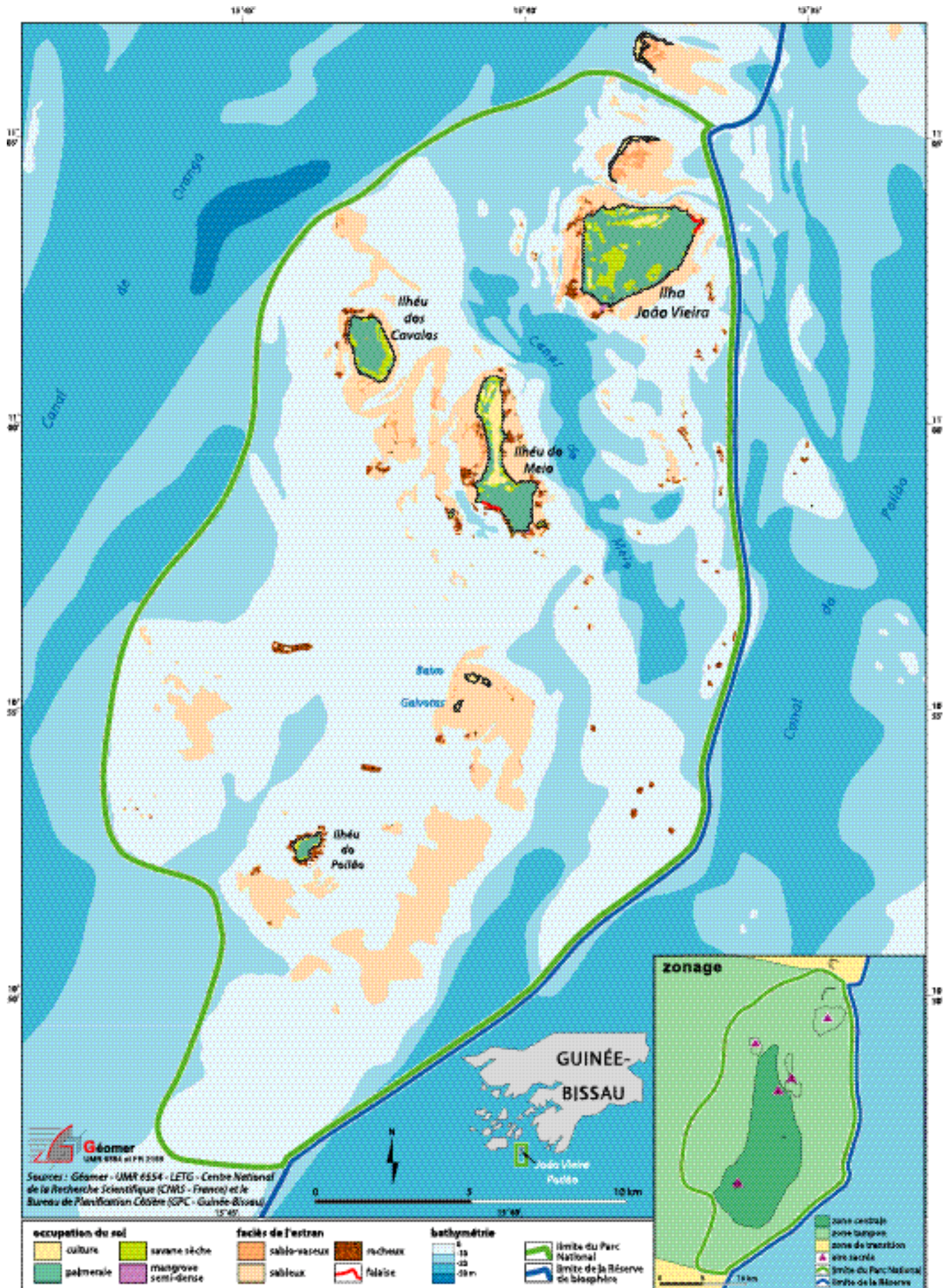
Objectif principal de l'AMP :

Protéger et valoriser les écosystèmes ; assurer la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion sociale et économique des populations.

Autre statut de l'AMP :

Réserve de Biosphère : 16 avril 1996 UNESCO

PARC NATIONAL MARIN DES ILES DE JOAO VIEIRA-POILAO



Pays : GUINÉE-BISSAU

PARC NATIONAL MARIN DES ILES DE JOAO VIEIRA-POILAO

Situation géographique :

Le parc se situe au Sud-Est de l'archipel des Bijagós par 10°47' – 11°07'N et 15°36' – 15°47'W. Il couvre une superficie de 49 500 ha et comprend 4 îles principales (João Vieira, Cavalos, Meio et Poilão) et 3 îlots (Baixo de Muzanty).

Date de création (Loi, décret, arrêté de création) :

Août 2000, décret-loi 6-A/2000.

Autorités de tutelle institutionnelle :

- Ministère de l'Agriculture, Forêt et Elevage
- Réserve de Biosphère

Communautés humaines résidentes :

Les îles ne sont pas habitées en permanence. Les 4 îles principales sont la propriété traditionnelle de 4 villages de l'île de Canhabaque qui les utilisent périodiquement pour la culture du riz, la collecte des produits des palmiers à huile ou la réalisation de cérémonies religieuses.

Milieus naturels :

Les îles du Parc sont recouvertes de forêts de type guinéenne sub-humide, et de palmeraies. Les palmiers à huile (*Elaeis guineensis*) constituent la formation végétale dominante. Elle est associée à d'autres espèces arborées, arbustives ou herbacées. Dans la zone intertidale on trouve la mangrove.

Faune :

Trois espèces de tortues marines fréquentent les plages du parc : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), et la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*). Les études de suivi menées au cours de l'année 2000 et 2001 à Poilão ont permis de comptabiliser près de 7000 femelles reproductrices de tortues vertes. Pour cette espèce, l'île de Poilão représente le plus important site de ponte de toute la partie orientale de l'atlantique. Le parc abrite également des mammifères marins parmi lesquels deux espèces de dauphins (*Sousa teuszii*, *Tursiops truncatus*). L'ichtyofaune du parc est riche et diversifiée. Les poissons les plus communs appartiennent aux genres *Caranx*, *Lutjanus*, *Epinephelus* ainsi qu'aux requins. Une communauté importante d'oiseaux piscivores se reproduit dans le parc, particulièrement des Sternes royales (*Sterna maxima*), et caspiennes (*Sterna Caspia*). Les Guifettes noires (*Chlidonias niger*) sont particulièrement nombreuses en hivernage. L'une des espèces charismatiques du Parc, rare et menacée à l'échelle de la sous-région, est le perroquet gris du Gabon (*Psittacus erithacus*).

Objectif principal de l'AMP :

Protection de la biodiversité et des écosystèmes insulaires. Conservation des tortues marines et des oiseaux d'eau coloniaux. Protection et valorisation du patrimoine culturel Bijago. Contribution à la régénération des ressources halieutiques. Développement de l'écotourisme.

Autre statut de l'AMP :

Réserve de Biosphère : 16 avril 1996 UNESCO
Don à la terre : 18 mars 2001 WWF

Liste des Institutions associées à l'élaboration de la Stratégie

Organisations régionales et internationales

Commission Sous-Régionale des Pêches- CSRP
Réseau Régional de Planification Côtière en Afrique de l'Ouest
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture- UNESCO
Secrétariat de la Convention de RAMSAR
Union Mondiale pour la Nature – UICN
Fonds Mondial pour la Nature – WWF
Fondation Internationale du Banc d'Arguin - FIBA
Wetlands International - WI
Centre National de la Recherche Scientifique / Géomer (France)
Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS (France)
Institut de Recherche pour le Développement - IRD (France)
Projet Système d'Information et d'Analyse des Pêches – SIAP

En Mauritanie

Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches
Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques
Parc National du Banc d'Arguin
Direction de la Marine Nationale
Parc National du Diawling
Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement
Direction des Pêches
Fédération Nationale des Pêches

Au Sénégal

Direction des Parcs Nationaux
Direction des Pêches Maritimes
Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches au Sénégal
Organisations des pêcheurs : CNPS, FENAGIE - Pêche, GAIPES, UNAGIEMS
Océanium de Dakar

En Gambie

Direction des Pêches
Direction des Parcs Nationaux et de la Gestion de la Faune
Associations de Pêcheurs

En Guinée-Bissau

Département des Aires Protégées
Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos
Cabinet de Planification Côtière
Direction Générale de la Pêche Artisanale
Centre d'Etudes des Pêches Appliquées- CIPA
Institut National d'Etudes et de Recherches – INEP
ONG Tiniguena- Esta Terra e Nossa

En Guinée

Direction des Pêches
Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura – CNSHB
Direction des Eaux et Forêts
Projet Pêche Ecologique de Guinée

Au Cap-Vert

Direction Générale des Pêches
Institut National de Développement des Pêches- INDP

Liste des personnes associées à l'élaboration de la Stratégie

Cherif ABDELATIFabdellatif.cherif@iucn.org
 Esther Van ADRICHEMevanadrichem@wwfwafrica.org
 Aïdar el ALIoceanium@arc.sn
 Antonio ARAUJOconserva-pnba@mauritania.mr
 Amadou BAAmadou.ba@iucn.org
 Demba Mamadou BAdpn@telecomplus.sn
 Moctar BAba.moctar1@caramail.com
 Mohamed Lemine Ould BABAMohamed.lemine.ould.bab@iucn.org
 Djibril BALDEFAO-GNB@field.fao.org
 Cheikh Ahmet Kasory BANGOURAcbangoura1@caramail.com
 Nabi Souleymane BANGOURAcsrp@sentoo.sn
 Teresa Paula BARROSteresa.barros@mttm.gov.cv
 Matthieu BERNARDONmatthieu.bernardon@iucn.org
 Justino BIAIuicn@sol.gtelecom.gw
 Grazia BORRINI-FEYERABENDgbf@cenesta.org
 Mohamed Ould BOUCEIFbouceif@mauritania.mr
 Stephane BOUJUbouju@univ.nkc.mr
 M. Président du CANPEFax : 525 15 97 / 529 08 17
 Le représentant du Chat Bouluicn-mauritanie@toptechnology.mr
 Almamay CAMARAwillife@gamtel.gm
 Pierre CAMPREDONPierre.Campredon@univ-brest.fr
campredon@tourduvalat.org
 Sonia CARRIERs.carrier@port.ac.uk
 Edelmira CARVALHOedelmira.carvalho@mttm.gov.cv
 Coopération Francejean-françois.gilon@diplomatie.gouv.fr
maurice.dadouche@diplomatie.fr
 Coopération Hollandedak@minbuza.nl
GTZRIM@toptechnology.mr
 DG CNSHBdgcnsbh@sotelgui.net.gn
 Marie-Christine CORMIER SALEMcormier@cimrs1.mnhn.fr
 François CUQFrançois.Cuq@univ-brest.fr
 Nfamara DAMPHAgamfish@gamtel.gm
 Louis Gérard D'ESCRIBENNElgdescirienne@libertysurf.fr
 Mamadou Aliou DIAdris@toptechnology.mr
 Ibrahima Mat DIAiucnsn.rbds@sentoo.sn
 Arona DIAGNEdopm@metissacana.sn
 Bernard Codou DIOHbernard@telecomplus.sn
 Abdoulaye DIOPdpn@telecomplus.sn
 Papa Samba DIOUFpsdiouf@wwfwafrica.org
 Souleymane DIOPsileymane@voilà.fr
 Alkaly DOUMBOUYAadoumbouya@1caramail.com
 Nfamara DRAMMEHwidlife@gamtel.gm
 Mathieu DUCROCQfiba2req@opt.mr
 Hamada ould ELYfnp@toptechnology.mr
 Le Président de la Fédération Nationale des Pêchesfnp@toptechnology.mr
 Arnaud GRETHAGRETH@wwf.fr
 Sylvie GUENETTEs.guenette@fisheries.ubc.ca

Moctar Ould el HACENpnba@mauritania.mr
 Abderahmane ould HAFEDpnba@mauritania.mr
 Kirsten HEGENEReco-pnba@toptechnology.mr
 Augusta HENRIQUEShaugusta@hotmail.com
 Luc HOFFMANNl.hoffmann@tourduvalat.org
 IMROPdvis@toptechnology.mr
 Lionel KINADJIANdearh.mpem@mauritania.mr
 Aboubakry KANEdopm@metissacana.sn
 Ciré Amadou KANEcsrp@sentoo.sn
 Ismael KEITAismaelk@sotelgui.net.gn
 Eric LEBRUNe_lebrun@yahoo.fr
 Jean Claude LEFEUVREjean-claude.Lefeuvre@univ-rennes1.fr
 Sami MANKONTOS.MANKONTO@unesco.org
 Anibal MEDINAadelmed@yahoo.com
 M. le Directeur des Pêches de Mauritanie
 El Waled Ould MOMEpnd@opt.mr
 Peggy MONIERmonier@tourduvalat.org
 Cellule du littoral MPEMuicn-mauritanie@toptechnology.mr
 Victorino NAHADAuicn@sol.gtelecom.gw
 Michel NDOUR.....oceanium@arc.sn
 Daniel NGANTOU
 Jean Claude NGUINGUIRI
 Ibrahima NIAMADIOibrahima.niamadio@iucn.org
 Aristides OCANTEuicn@sol.gtelecom.gw
 Achille OLLOYa.olloy@unesco.org
 Armoogum PARSURAMENa.parsuramen@unesco.org
 Christine SAGNOdfpn@sotelgui.net.gn
 Menna Ould Mohamed SALAHecotourisme-pnba@mauritania.mr
 Abdel Kader Mohamed SALECKakmsaleck@mauritania.mr
 Amadou SAINÉAb_saine@hotmail.com
 Alassane SAMBAasamba@crodt.isra.sn
 Ely ould SAMBAconserva-pnba@mauritania.mr
 Alfredo SIMAO DASYLVAuicn@sol.gtelecom.gw
 Paul SIEGELpsiegel@wwfwafrica.org
 M'mah SOUMAHm.soumah1@caramail.com
 Mamadou SYdopm@metissacana.sn
 Seydina Issa SYLLAwetlands@telecomplus.sn
 Abdourahmane TAMBAab_tamba@refer.sn
 Jean-Paul TARIStaris@tourduvalat.org
 Ibrahim THIAWibrahim.thiaw@iucn.org
 Yérim THIOUBpsps@telecomplus.sn
 Mamadou Diop THIOUNEoceanium@arc.sn
 Chérif Ould Toueleibdearh.mpem@mauritania.mr
 Mohamadou WADEfen.pêche@metissacana.sn
 Jean WORMSjworms-pnba@mauritania.mr
 Souleymane ZEBAszeba@wwfwafrica.org

Liste des abréviations et acronymes

AMP : Aire Marine Protégée

CSRP : Commission Sous-Régionale des Pêches

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FIBA : Fondation Internationale du Banc d'Arguin

PNBA : Parc National du Banc d'Arguin – Mauritanie

PRCM : Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

UICN : Union Mondiale pour la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

WWF : Fonds Mondial pour la Nature



Personnes associés à l'élaboration de la Stratégie



Stratégie Régionale

POUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES
EN AFRIQUE DE L'OUEST